



RAPPORT D'ACTIVITÉ

2020





Sommaire

LE MOT DU PRÉSIDENT 5

L'ACTION DU SYNDICAT AU PLUS PROCHE DES TERRITOIRES 7

| | |
|--|----|
| Le périmètre d'actions du Syndicat | 8 |
| Les principales missions du Syndicat | 9 |
| Les structures adhérentes | 10 |
| L'accompagnement des EPCI dans la mise en œuvre de la GEMAPI | 11 |
| > En matière de gestion des milieux aquatiques | 11 |
| > En matière de prévention des inondations | 15 |

LE PAPI D'INTENTION : CADRE D'ACTION DU SYNDICAT 21

| | |
|---|----|
| Actions relatives à l'amélioration de la connaissance et de la conscience des risques | 23 |
| Actions relatives à l'évaluation de la gestion des risques | 31 |
| Actions relatives à l'aménagement et à la gestion des eaux | 32 |
| Actions relatives à la gestion des ouvrages de protection hydraulique | 34 |

LES FAITS MARQUANTS 39

| | |
|--|----|
| L'installation du nouveau Comité Syndical | 41 |
| Une équipe technique renforcée | 46 |
| Participation aux groupes de travail transfrontalier des CIPMS | 47 |
| Crues de janvier-février 2020 : Participation aux relevés de laisses de crue | 49 |
| Participation aux travaux de révision du SDAGE et du PGRI | 50 |
| Lancement des premières études structurantes du PAPI d'intention | 51 |
| Deuxième Comité de Pilotage (COFIL) du PAPI d'intention | 52 |
| L'étude historique du PAPI d'intention primée | 53 |

LES MOYENS FINANCIERS 55

| | |
|--|----|
| Le soutien financier aux missions du Syndicat | 56 |
| > Le soutien financier de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse | 56 |
| > Le soutien de l'Etat | 57 |
| > Le soutien de la Région Grand Est | 57 |
| La mobilisation du budget 2020 | 58 |

BILAN ET PERSPECTIVES 61



Le mot du Président



C'est avec honneur que je viens introduire, en tant que nouveau Président du Syndicat Mixte Moselle Aval, ce rapport d'activités pour l'année 2020. Je tiens à saluer mon prédé-

cesseur, Joël STROZYNA, ainsi que tous les élus de l'ancienne mandature, pour le travail accompli depuis la création du Syndicat intervenue en décembre 2017. Avec la labellisation du Programme d'Actions de Prévention des Inondations au stade d'intention (PAPI d'intention), le cap était donné. La signature de la convention cadre intervenue le 30 mars 2020 est venue confirmer l'engagement de toutes les parties prenantes. Elle a également marqué le démarrage officiel de l'ensemble des actions identifiées.

Ce projet d'envergure doit nous permettre d'ici quatre ans, de disposer d'une feuille de route opérationnelle pour traiter de manière globale et intégrée les problématiques de gestion des risques d'inondation, de préservation de l'environnement et d'aménagement du territoire. Notre souci commun est de réduire la vulnérabilité des territoires face aux risques d'inondation. Les épisodes de crues que nous avons vécus fin janvier-début février, nous rappellent que notre bassin versant reste sensible aux débordements de cours d'eau. Même si les conséquences de ces événements ont été peu importantes par comparaison à d'autres territoires tragiquement touchés, la vigilance doit être de mise et la réaction ne peut être que collective. Je sais pouvoir compter sur le soutien des élus membres du Comité Syndical et des Vice-Présidents nouvellement élus pour porter cette ambition de « mieux connaître, pour mieux agir ».

Malgré une année marquée par la crise sanitaire qui nous a tous et toutes contraints, notamment en matière de concertation en présentiel, le bilan de cette troisième année d'existence du Syndicat, vous permettra d'apprécier que le rythme de travail n'en a pas été affecté.

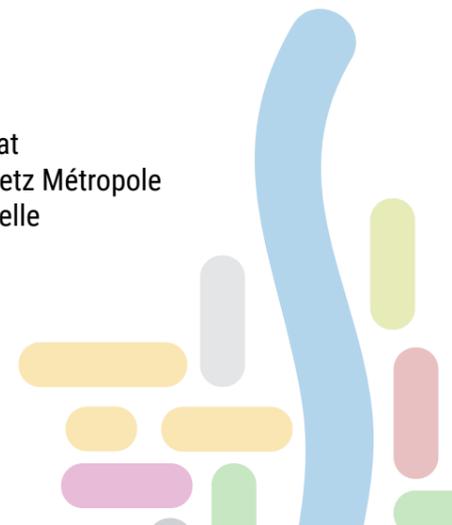
Cette année 2020 marque ainsi le démarrage des actions structurantes pour le déploiement global du programme d'actions avec le lancement d'un certain nombre de prestations d'études, portées par le Syndicat mais également par ses partenaires, et notamment la Région Grand Est. Le démarrage des études factières du PAPI d'intention est cohérent avec notre planning prévisionnel.

Ces réalisations ont été rendues possibles grâce à la mobilisation continue de l'équipe opérationnelle, dont la technicité a été renforcée avec la prise de fonction d'un ingénieur en hydraulique fluviale chargé des études hydrauliques. Ces dernières seront menées en régie, notamment en appui des démarches d'élaboration des schémas directeurs pour les bassins versants de l'Orne et de la Seille.

L'équipe offre en 2020 une grande diversité de profils, qui trouve une complémentarité indispensable pour assurer le suivi des différentes études et répondre aux sollicitations de ses multiples partenaires, qu'il s'agisse des intercommunalités ou des services de l'Etat avec lesquels le travail reste constructif.

Je tiens personnellement à remercier les élus et techniciens des intercommunalités membres et nos partenaires techniques quotidiens : l'Agence de l'Eau, l'Etat ainsi que la Région Grand Est pour leur participation et leur soutien aux projets du Syndicat.

Bruno VALDEVIT
Président du Syndicat
Vice-Président de Metz Métropole
Maire d'Ars-sur-Moselle



L'action du syndicat



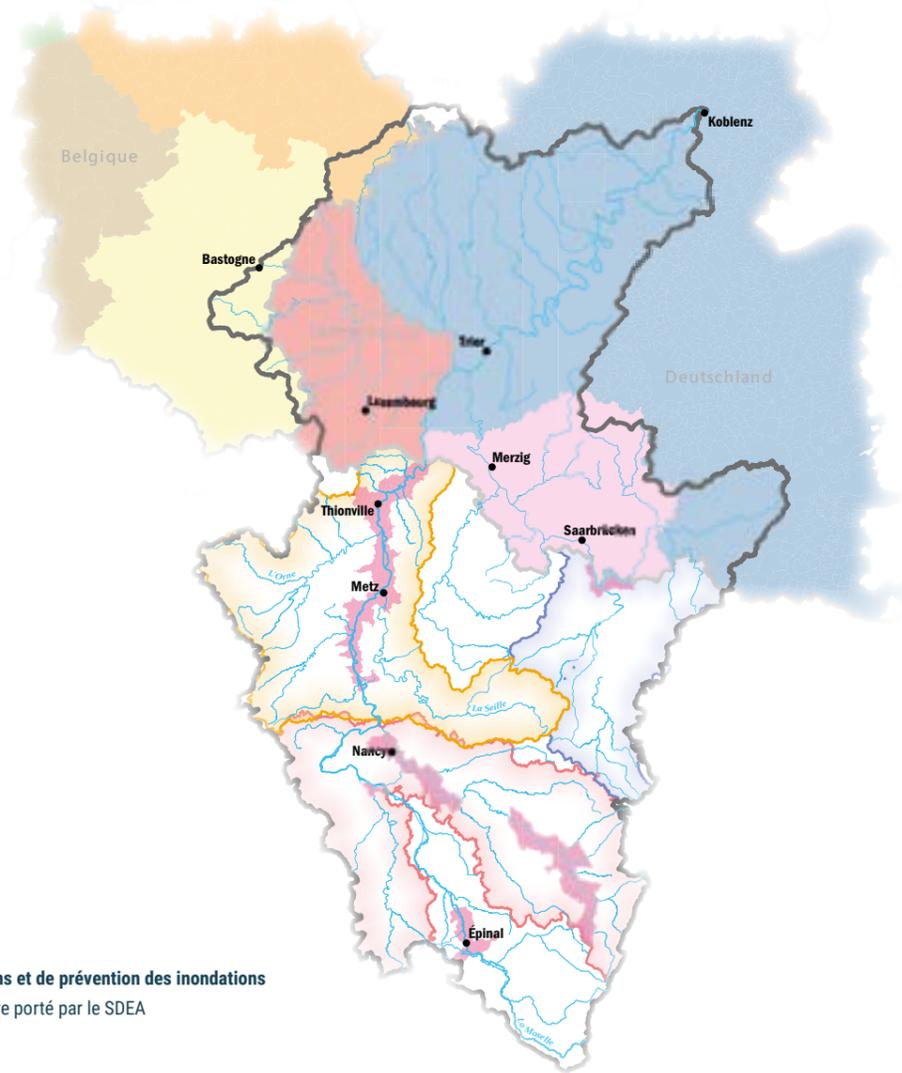
au plus proche
des territoires

Le périmètre d'actions du Syndicat

780 705 habitants dont
660 000 représentés au sein
 du Comité syndical

- > Au sein du bassin versant international de la Moselle
- > Au sein de la Région Grand Est
- > Recouvre le périmètre de trois Départements : Meurthe-et-Moselle, Meuse et Moselle et de 27 EPCI, soit 605 communes
- > Territoire à Risque Important d'Inondation (TRI) Metz, Thionville, Pont-à-Mousson dont 32 000 emplois et près de 57 000 habitants seraient impactés par une crue de probabilité modérée (temps de retour de 100 à 300 ans)
- > Périmètre de la Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondation (SLGRI) de la Moselle aval.

Superficie
4 633 Km²



- Principaux chefs-lieux
- Périmètre TRI
- ▭ Bassin versant de la Moselle
- ▭ Frontières nationales
- Entités administratives des pays frontaliers**
- Luxembourg
- Rheinland-Pfalz
- Circonscription du Brabant Wallon
- Circonscription de Liège
- Circonscription de Luxembourg
- Circonscription de Namur
- Saarland
- Structures porteuses d'un programme d'actions et de prévention des inondations**
- ▭ Périmètre du PAPI d'intention de la Sarre porté par le SDEA
- ▭ EPTB Meurthe-Madon
- ▭ Périmètre de la SLGRI Moselle Aval



Sources : SIG-GR, DREAL Grand Est, EEA, SDEA, EPTB Meurthe-Madon
 Date d'exportation : 11/12/2018

Les principales missions

LE SYNDICAT MIXTE MOSELLE AVAL A VOCATION À

- ~ Accompagner les collectivités membres dans la mise en œuvre de la compétence « GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations » (GEMAPI) ;
- ~ Animer et coordonner la mise en œuvre des quatre objectifs de la Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondation (SLGRI) de la Moselle aval :
 - > Construire une gouvernance adaptée et réactive en matière de prévention et de lutte contre les inondations, en mesure d'impulser le développement d'une culture de solidarité « amont-aval » par le rapprochement avec les autres structures, locales et frontalières, porteuses de stratégies similaires
 - > Améliorer et partager la connaissance de la vulnérabilité du bassin
 - > Améliorer l'alerte et la gestion de crise
 - > Prendre en compte le risque inondation dans les politiques d'urbanisme.
- ~ Réaliser les études préliminaires pour la construction d'une politique publique de gestion intégrée des problématiques d'inondations à l'échelle de la Moselle aval.



Les structures adhérentes

27 intercommunalités du bassin versant de la Moselle aval sont présentes sur le périmètre d'études et 12 adhérent (cf. carte) actuellement au Syndicat, aux côtés de la Région Grand Est. Elles représentent plus de 660 000 habitants dont l'ensemble du TRI Metz-Thionville-Pont-à-Mousson.

EPCI MEMBRES DU SYNDICAT MIXTE MOSELLE AVAL
SITUATION DU SYNDICAT MIXTE MOSELLE AVAL DANS LE BASSIN VERSANT DE LA MOSELLE



Sources : Admin Express v. 1.1 (03/2018), BD Carthage ©, SIG-GR
Date d'exportation : 27/11/2018

L'accompagnement des EPCI dans la mise en œuvre de la GEMAPI

LE SYNDICAT APPORTE SON SOUTIEN TECHNIQUE SUR LES DEUX VOILETS THÉMATIQUES

> En matière de gestion des milieux aquatiques son action s'articule principalement autour de l'élaboration de schémas directeurs pour les sous-bassins versants de l'Orne et de la Seille. Depuis 15 ans, de nombreuses études et projets ont été menés sur ces bassins versants afin d'identifier les pistes d'actions pour la reconquête du « bon état » des masses d'eau. Aussi, cette démarche s'inscrit spécifiquement dans la continuité des bilans et perspectives d'actions sur les milieux aquatiques préalablement initiés.

Le rôle du Syndicat est de mettre à disposition ses compétences et ses connaissances de terrain afin d'accompagner ces dynamiques pour ces deux bassins versants à forts enjeux. Les grands objectifs de la démarche sont les suivants :

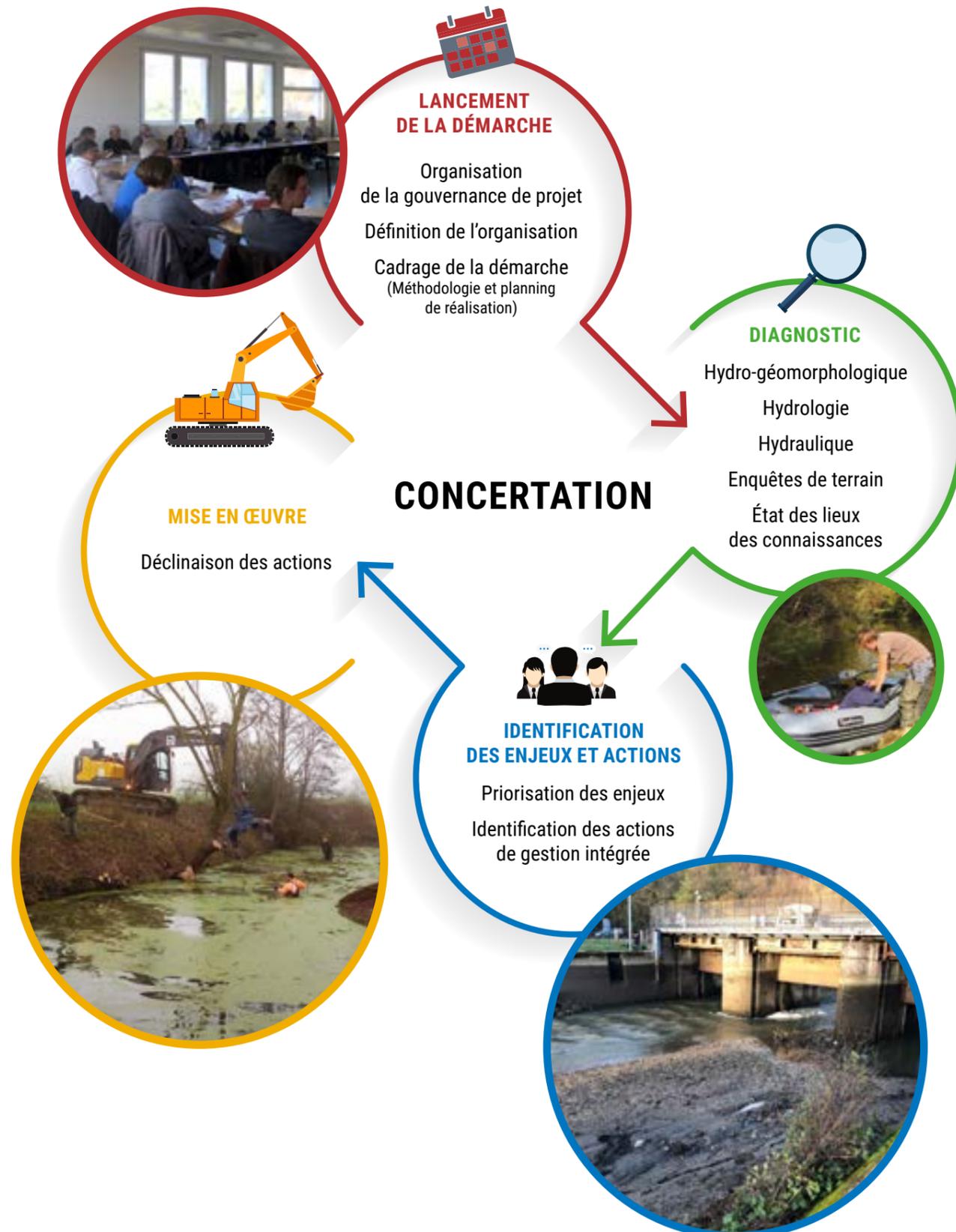
- Disposer d'un diagnostic précis de l'état hydromorphologique, écologique, hydrologique et hydraulique du bassin versant ;
- Disposer d'une vision globale pour le développement de maîtrises d'ouvrage locales (EPCI en régie, syndicats de rivières, communes le cas échéant) dans un objectif de gestion cohérente et intégrée (GEMA+PI) du bassin versant ;
- Proposer un programme d'actions concrètes, localisées et chiffrées de maintien et/ou lorsque cela sera possible, d'amélioration de l'état écologique des cours d'eau ;
- Proposer des pistes d'actions pour la limitation du ruissellement et de l'érosion des sols agricoles.

Cette démarche se positionne d'emblée vers la définition d'un programme stratégique, défini en concertation avec l'ensemble des acteurs, dans le respect des réglementations en vigueur, sur une temporalité de moyen-long terme (10 à 15 ans) qui permettra aux bassins versants de retrouver des fonctionnalités optimales et durables, pour le développement et l'adaptation des territoires face aux défis du changement climatique.



Cette démarche est présentée sur le site internet du Syndicat

Les différentes phases pour l'élaboration des schémas directeurs de l'Orne et de la Seille



Plusieurs actions du PAPI d'intention contribuent ainsi à l'élaboration des schémas directeurs et notamment les études suivantes :

ÉTUDE HISTORIQUE DES ÉVÉNEMENTS ET DE L'ÉVOLUTION DES ENJEUX TERRITORIAUX SUR LE PÉRIMÈTRE DU PAPI D'INTENTION

MAÎTRISE D'OUVRAGE

Syndicat Mixte - Moselle Aval

RÉALISATION

Université de géographie Lorraine physique
 Laboratoire de géographie LOTERR

LIVRABLES

Atlas cartographique de l'évolution des enjeux dans le lit majeur des cours d'eau

Reconstitution des crues historiques (hydrogrammes, dommages, modes de gestion)

DATES 01/2020 01/2021

ÉTUDE HYDROLOGIQUE GLOBALE DU BASSIN VERSANT DE LA MOSELLE

MAÎTRISE D'OUVRAGE

Syndicat Mixte Moselle Aval

RÉALISATION

Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM)

LIVRABLES

Cartographie des zones d'aléas du risque érosion et susceptibilité au ruissellement ;

Hiérarchisation des sous-bassins versants suivant le niveau de risque avec intégration des enjeux >> Phase 2 de l'étude : Modélisation WATERSED

DATES 06/2020 06/2021

ÉTUDE DU FONCTIONNEMENT HYDROLOGIQUE GLOBAL DES SOUS-BASSINS VERSANTS À FORTS ENJEUX

MAÎTRISE D'OUVRAGE

Syndicat Mixte Moselle Aval

RÉALISATION

> Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM)

LIVRABLES

Synthèse des connaissances relatives aux débits de crue des cours d'eau (et de l'évolution des débits de débordements miniers)

Mise à jour des modèles globaux de débordement des trois réservoirs et prévision des débits de débordement

Cartographie de la contribution des débordements miniers au débit des cours d'eau en période de crue

> Syndicat Mixte Moselle Aval

LIVRABLES

Exploitation des données issues de l'étude hydrologique globale et extrapolation à l'échelle des tronçons homogènes de cours d'eau caractérisés dans la phase de diagnostic hydromorphologique (Orne et Seille)

Alimentation d'une base de données SIG des débits caractéristiques par tronçon homogène

DATES 06/2020 06/2021

ÉTUDE DU FONCTIONNEMENT HYDROMORPHOLOGIQUE GLOBAL DES SOUS-BASSINS VERSANTS À ENJEUX

MAÎTRISE D'OUVRAGE

Syndicat Mixte Moselle Aval

RÉALISATION

Syndicat Mixte Moselle Aval

LIVRABLES

Diagnostic général du fonctionnement du sous-bassin versant

Constitution d'une base de données des plus hautes eaux connues

DATES 09/2018 12/2021



ÉTUDE HYDRAULIQUE (état du fonctionnement actuel)

MAÎTRISE D'OUVRAGE

Syndicat Mixte - Moselle Aval

RÉALISATION

Syndicat Mixte Moselle Aval (modélisation hydraulique)

Prestataires (relevés topographiques)

LIVRABLES

Relevés topographiques (dont LIDAR sur la zone de confluence Longeau/Yron/Orne)

Modèle hydraulique de l'Orne

DATES 01/2020 01/2020



ÉTUDE DE CARACTÉRISATION DE LA SENSIBILITÉ AU RISQUE DE RUISSELLEMENT ET D'ÉROSION

MAÎTRISE D'OUVRAGE

Syndicat Mixte Moselle Aval

RÉALISATION

Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM)

LIVRABLES

Cartographie des zones d'aléas du risque érosion et susceptibilité au ruissellement ;

Hierarchisation des sous-bassins versants suivant le niveau de risque avec intégration des enjeux >> Phase 2 de l'étude : Modélisation WATERSED

DATES 03/2021 12/2021



ÉLABORATION D'UN PROGRAMME DE GESTION INTÉGRÉE DU RISQUE INONDATION POUR LES SOUS-BASSINS À FORTS ENJEUX

MAÎTRISE D'OUVRAGE

Syndicat Mixte Moselle Aval

RÉALISATION

Syndicat Mixte Moselle Aval

+ prestataire pour analyse coût-bénéficiaires (BRGM)

LIVRABLES

Programme de gestion cohérente et intégrée (GEMA+PI) du bassin versant

Programme d'actions disposant d'une analyse coût-bénéficiaires au regard de la réduction du risque d'inondations sur la Moselle aval

DATES 09/2019 12/2022



En outre le Syndicat a élaboré des documents d'appui technique pour :

- L'élaboration de cahiers des charges des études pour la définition d'un programme de gestion intégrée des inondations ;
- L'analyse des projets de restauration de cours d'eau ;
- La réalisation d'analyse coût-bénéfice.

Ils ont été présentés aux partenaires techniques et financiers du Syndicat (Agence de l'Eau, DREAL et DDT des trois départements) et ont été amendés en fonction de leur lecture critique. L'ensemble des projets accompagnés ont par ailleurs été partagés avec eux tout au long de l'année. Cet échange permet d'élaborer une stratégie coordonnée entre les différentes parties prenantes pour calibrer au plus juste l'accompagnement des structures compétentes en GEMAPI dans leurs démarches.

> En matière de prévention des inondations

l'action du Syndicat s'inscrit, entre autres, dans le cadre d'une convention de mandat d'études signée le 11 octobre 2019 avec 11 structures intercommunales compétentes, pour la réalisation des études de dangers.

À ce titre, le Syndicat intervient pour leur compte et en leur nom pour le suivi des différentes prestations d'études permettant de déterminer le rôle de protection de l'ouvrage.

Au cours de l'année 2020, l'accompagnement des intercommunalités a été maintenu malgré la situation sanitaire. Les principales contributions du Syndicat Mixte Moselle Aval à ce titre sont présentées ci-après.

MAD ET MOSELLE (VRICHOLLE)

Appui technique pour la l'élaboration d'un cahier des charges pour la mise en œuvre d'un programme ambitieux de renaturation et de gestion intégrée du bassin versant du Vricholle (Visite de terrain le 26 mai ; réunion technique : 09 juillet) ;



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ORNE LORRAINE CONFLUENCES (OLC)

Étude bassin versant du ruisseau de Bruville :
Propositions complémentaires aux premières pistes d'actions identifiées (découverte cours d'eau, gestion hydraulique douce, etc.)



Barrage d'Homécourt

Participation à la concertation ; élaboration d'un protocole de suivi des débits d'étiage pour l'identification des éventuelles pertes et échanges avec le SPC Meuse Moselle pour la mise en œuvre du protocole (lien avec l'étude contribution du bassin ferrifère aux débits des cours d'eau, réalisée par le BRGM) ; suivi de la crue de février ; réorientation et optimisation des actions proposées par le prestataire en charge de la définition des mesures d'accompagnement, sur la base des relevés de terrain réalisés par le Syndicat (COPIL : 21 janvier et 05 octobre) ;



Ouvrage de Moineville

Participation à la concertation et proposition d'un scénario intermédiaire (arasement partiel mais significatif) complémentaire aux scénarios déjà étudiés par le passé (réunion de concertation en 15 janvier ; concertation avec le propriétaire du moulin lors d'une visite de site préparatoire aux campagnes de relevés topographiques, en décembre) ;

Étude sur la commune du Val de Briey

Participation active aux COTECH/COPIL de l'étude complémentaire de prévention du risque inondation au niveau de la place Niederhaussen à Val de Briey et participation à la concertation (démarrage le 14 janvier) ;

Traversée de Conflans-en-Jarnisy

Appui technique dans la définition d'un mode de gestion adapté, et participation à la concertation (réunion d'échanges en mairie de Conflans-en-Jarnisy le 24 juin) ;

Projet Ramévaux (commune d'Homécourt)

Préparation de la réunion en sous-préfecture du 19 novembre, finalement annulée ;

Espace Naturel Sensible (ENS) de Jeandelize/Puxe

Visite de site avec la Communauté de Communes Orne Lorraine Confluences et le gestionnaire de l'ENS (département 54) le 16 décembre. Partage de réflexions sur le mode de gestion possible sur ce secteur (gestion intégrée du risque inondation, restauration morphologique du secteur et préservation des zones humides existantes) ;



Étude ruisseaux

Plan d'actions opérationnel territorialisé (PAOT)

Participation à l'identification de besoins d'étude sur les ruisseaux affluents et sous-affluents de l'Orne, identifiés dans le PAOT sur le territoire intercommunal (lien avec démarche SD Orne) ;



METZ MÉTROPOLE

Ruisseau de Vallières :

Participation au COPIL du projet de restauration du bassin versant du ruisseau de Vallières (05 novembre 2020) ;

Étude zone humide globale de Metz Métropole :

Participation au COPIL de démarrage du 05 mars ;

SAREMM - Société d'Aménagement et de Restauration de Metz Métropole

ZAC du Sansonnet à Metz :

Conseils pour l'implantation et le dimensionnement d'une mare (dans le cadre de la labellisation EcoQuartier ; certification Cerqual NF Habitat) : rédaction d'une note afin d'évoquer les points d'attention pour la réalisation de cet aménagement et orientation vers le Conservatoire d'Espaces Naturels Lorrains pour une assistante technique gratuite pour la création ou la restauration de mares (Printemps) ;

Seille à Metz (entre la place Mazelle et la porte des Allemands à Metz) :

Partage de réflexions et de données issues des campagnes de relevés morphologiques sur la Seille sur le secteur (11 décembre) ;

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE PONT-À-MOUSSON

L'Esch :

Étude du projet de renaturation de l'Esch et échanges avec les services techniques.

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU VAL DE FENSCH

Appui technique pour l'élaboration du cahier des charges de l'étude globale visant à la définition d'un programme de gestion intégrée des inondations sur le bassin versant de la Fensch (COTECH : 26 février et 3 juin)

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES RIVES DE MOSELLE

Projet de restauration du ruisseau de la Barche :

Échanges techniques sur la faisabilité de certaines actions proposées et transmission d'éléments de synthèse réglementaires (sur les aménagements hydrauliques) et méthodologiques pour aider à l'intégration du volet gestion intégrée du risque inondation dans le CCTP de l'étude (réunion de démarrage : 17 décembre)

Projet de restauration et de lutte contre les inondations du ruisseau du Feuby :

Échanges techniques sur le programme et participation à la réunion de rendu de l'étude (19 août).

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PORTES DE FRANCE - THIONVILLE

Projet d'aménagement du ruisseau du Veymerange :

Planification d'une revue de projet pour l'intégration du volet gestion intégrée du risque inondation. Sensibilisation sur la nécessité de réaliser une analyse coût-bénéfice des travaux envisagés (30 janvier)

SYNDICATS DE RIVIÈRES DU BASSIN

SYNDICAT DE VALORISATION ECOLOGIQUE DE L'ORNE - SVEO



Barrage Beth et restauration de l'Orne :

Rencontre avec l'EPFL le 24 juin : réorientation et optimisation des actions proposées par le maître d'œuvre, sur la base des relevés de terrain réalisés par le Syndicat (terrain linéaire et visites de site après ouverture des vannages). Transmission au maître d'œuvre et maître d'ouvrage de nombreuses données de terrain établies par Moselle Aval dans le cadre des prospections pour le Schéma Directeur de l'Orne ;



Aménagements des seuils de Rombas :

Échanges techniques et proposition de scénario d'aménagement alternatif des seuils de Rombas (création d'un lit moyen associé à un arasement significatif des seuils) ;

Étude barrage de Gandrange et aménagement des Portes de l'Orne (site Arcelor Mittal) :

Rencontre avec Arcelor Mittal sur site de Gandrange dans le cadre de l'élaboration d'un plan de prévention pour la réalisation de prospections sur site (02 décembre) ;

SYNDICATS DE LA SEILLE (SYMSEILLE AMONT, MÉDIANT ET AVAL) :

- > Échanges pour le lancement des projets de renaturation de la Seille à Cuvry et à Marly (SYMSEILLE Aval), visite de site restauré de Verny et échanges sur l'évolution des aménagements implantés ;
- > Définition de la méthodologie et répartition des tâches entre les Syndicats de la Seille et le Syndicat Mixte Moselle Aval pour la constitution d'un diagnostic complet et un avant-projet adapté de gestion des cours d'eau des bassins du Grand-Fossé (SYMSEILLE aval) et de la Loutre Noire (SYMSEILLE amont) ;

- > Reportage photographique de la Seille et des confluences dans la traversée de Dieuze (08 octobre), dans le contexte de la levée de vannes de l'ouvrage implanté dans la commune ;
- > Échanges avec le SYMSEILLE amont sur les aménagements à planter sur le Verbach (type et localisation possible des aménagements) ;
- > Échanges techniques nombreux avec les chargés de missions SYMSEILLE lors des phases terrain du schéma directeur de la Seille (mai à novembre) ;
- > Réunion de concertation avec les élus et les techniciens du bassin versant de la Seille (23 septembre) ;

SYNDICAT DES BASSINS NORD MOSELLANS- RIVE DROITE - SBVNM-RD :

Étude See Montenach, Manderen :

Participation au COPIL et échange avec le SBVNM-RD sur le périmètre adapté de la modélisation hydraulique à mener et données topographiques à acquérir (COPIL : 6 mars) ;

SYNDICAT MIXTE DU CANAL DE JOUY

Appui technique pour le suivi des prestations pour la réalisation des études de dangers.

Le PAPI d'intention

cadre d'action du Syndicat



L'ÉTUDE HYDROLOGIQUE DU BASSIN VERSANT GLOBAL DE LA MOSELLE

Il s'agit à travers cette étude de disposer d'une vue actualisée du fonctionnement du bassin versant global de la Moselle (de la source à la frontière) d'après ses écoulements (pluie et débits).

Pilotée par la Région Grand Est, elle porte à la fois sur l'actualisation des débits de crues mais également des débits d'étiage. Compte tenu des incertitudes inhérentes aux changements climatiques, l'étude modélisera différents scénarios climatiques afin d'apprécier leurs effets sur les débits des cours d'eau.

Compte tenu du périmètre, elle associe les animateurs des stratégies locales des risques d'inondation (SLGRI) de l'amont jusqu'à l'aval (EPTB Meurthe-Madon et Communauté d'Agglomération d'Epinal).

L'étude a officiellement démarré en juin 2020 pour une durée d'un an.



L'ANALYSE HYDROMORPHOLOGIQUE DES SOUS-BASSINS VERSANTS

Sur le bassin de l'Orne et de la Seille cette analyse est réalisée à l'échelle de tronçons homogènes (de 1 à 2 km) afin de disposer d'une connaissance fine des caractéristiques physiques propres de ces deux cours d'eau et de leurs affluents. La détermination de leurs débits caractéristiques par l'étude hydrologique permettra de comprendre de manière précise le fonctionnement des cours d'eau en période de crue et d'étiage.

Ce travail est réalisé en régie et s'appuie sur les relevés de terrain réalisés dans le cadre de l'étude du fonctionnement hydromorphologique global des sous-bassins versants, qui constitue l'étape première pour l'élaboration des schémas directeurs de l'Orne et de la Seille. Cette première phase de prospection de terrain permet de caractériser les cours d'eau (zones d'expansion de crue, espace de mobilité, continuité écologique, zones humides) et de pré-identifier les dysfonctionnements et les besoins en études hydrauliques.

Ces éléments de diagnostic font l'objet d'un partage avec les acteurs du terrain : techniciens des structures compétentes en matière de GEMAPI et des communes, élus et autres acteurs en relation avec les cours d'eau.

Sur le bassin versant de l'Orne, l'année 2020 a été consacrée à :

- > La finalisation des enquêtes auprès des communes notamment sur la partie amont du bassin (21 et 22 janvier) ;
- > L'exploitation des données recueillies au cours de cette phase de terrain et de ces entretiens. Des fiches de synthèse par tronçons homogènes (99 tronçons parcourus en totalité) ont été rédigées. Elles reprennent l'ensemble des caractéristiques de terrain et seront complétées dès finalisation de l'étude hydrologique et réalisation du modèle hydraulique de l'Orne d'ici la fin 2021 (cf. figure ci-après) ;
- > La rédaction en régie du rapport de diagnostic général de l'Orne. Le document permettra de partager les premiers constats et les premiers enjeux. En concertation avec toutes les parties prenantes ils seront débattus, priorisés et déclinés en actions opérationnelles dans le schéma directeur en articulation avec le PAPI.

| | | |
|--|-------------------------|----------------------------|
| Nom du cours d'eau : Orne Code tronçon : OR01 | Limite amont | pont de l'autoroute A31 |
| | Limite aval | confluence avec la Moselle |
| | Date des relevés | 20112018 |




PHOTOGRAPHIES



Passerelle au niveau de la confluence avec la Moselle



Granulométrie des fonds : graviers colmatés entre blocs



Elément ponctuel diversifiant (vestige de palplanches)



Pont de l'A31 : vue de l'aval

Schéma directeur de gestion du Bassin Versant de l'Orne
Fiches tronçons homogènes – ANNEXE au rapport diagnostic

Sur le bassin versant de la Seille, l'action du Syndicat a porté en 2020 sur :

- > La réalisation des relevés de terrain (cf. photos ci-après) sur un linéaire d'environ 110 km sur la Seille, de Pettoncourt à la confluence avec la Moselle à Metz, et 20 km de cours d'eau sur le bassin versant du Grand Fossé. Cette phase avait été préparée en amont avec les techniciens des Syndicats de la Seille aval et médiane, qui ont participé à ces campagnes.



EVALUATION DE LA CONTRIBUTION DU DÉBORDEMENT DES RÉSERVOIRS MINIERS SUR LES DÉBITS DES COURS D'EAU DU BASSIN FERRIFÈRE

L'étude est réalisée dans le cadre d'une convention de recherche et de développement avec le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM) et permettra d'identifier précisément l'influence des exhaures minier sur les débits des cours d'eau afin d'identifier des pistes d'actions spécifiques. Elle a démarré le 30 juin pour une durée d'une année.

LA MODÉLISATION HYDRAULIQUE DES SOUS-BASSINS VERSANTS À ENJEUX

Depuis sa création, le Syndicat souhaite disposer d'un outil de modélisation internalisé afin de pouvoir comprendre le fonctionnement hydraulique des cours d'eau du bassin versant, identifier les zones inondables et déterminer l'impact d'éventuels aménagements qui contribueraient à la réduction des risques et de la vulnérabilité des territoires.

La modélisation constitue un outil majeur d'amélioration de la connaissance du risque : elle consiste à reproduire, par le biais d'outils informatiques, des écoulements concrets. Il s'agit donc d'une action structurante du PAPI d'intention, qui permettra de réaliser en régie, les différentes simulations qui alimenteront les schémas directeurs de l'Orne et de la Seille (état actuel et hypothèses d'aménagement) et la définition d'une stratégie de gestion des ouvrages hydrauliques appropriée.

Selon l'évolution des projets et les besoins des parties prenantes (EPCI, Syndicats), des modélisations ponctuelles, y compris sur d'autres cours d'eau des bassins versants de l'Orne et de la Seille pourraient être réalisées.

Elles pourront également servir d'appui, le cas échéant, à la révision et l'élaboration des cartographies des zones inondables, et être partagées avec les services de l'Etat, notamment en charge de l'élaboration et la révision des Plans de Prévention des Risques d'inondations (PPRi).

Focus : Travaux de modélisation hydraulique

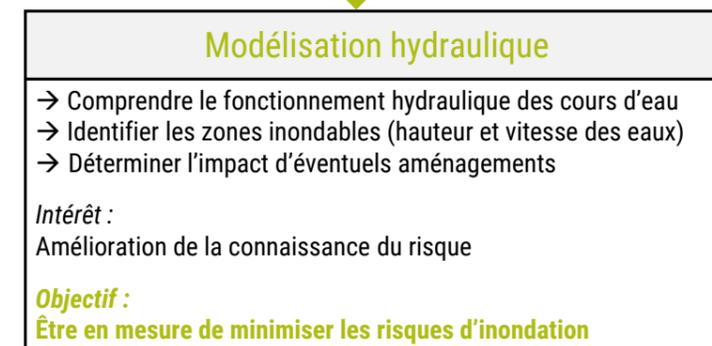
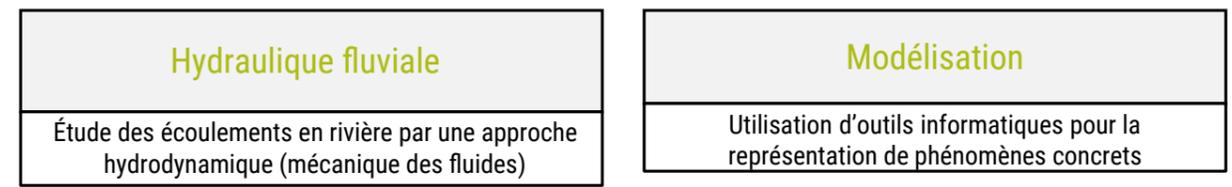


Schéma synthétique des principes de la modélisation hydraulique

Acquisition du logiciel de modélisation

L'année 2020 a été marquée par la passation et l'attribution du marché pour l'acquisition du logiciel de modélisation hydraulique. Le logiciel acquis répond au mieux aux besoins du Syndicat : il permet de reproduire numériquement le lit mineur des cours d'eau (traitement en une dimension, 1D), mais également le lit majeur (vision en deux dimensions, 2D). Ce couplage 1D/2D permettra ainsi de tester plusieurs hypothèses de travail (aménagement et débits) sur la globalité des cours d'eau.

Collecte et définition des besoins de compléments de données

Pour arriver à la reconstruction numérique des cours d'eau, plusieurs jeux de données doivent être injectés dans le logiciel. Aussi, l'année 2020 a été consacrée à la collecte des quatre jeux de données d'entrée nécessaires à la modélisation :

1. Les données relatives aux ouvrages d'art et ouvrages de franchissement

(caractéristiques hydrauliques, plans, vues en coupe, cotes etc.) collectées auprès de différents organismes (DREAL, VNF, autorités en charge de la compétence GEMAPI, services des routes des Conseils Départementaux, DDT) ;

2. Les données hydrologiques

(hydrogrammes ou données pluviométriques, données relatives à chaque événement de crue pertinent) qui seront produites à l'issue de l'étude hydrologique portée par la Région Grand Est ;

3. Les données hydrauliques

(débit, et hauteur d'eau amont et aval initiales et aux limites).

4. Les données topographiques

par la collecte des données existantes (via les organismes partenaires DREAL, VNF, EPCI, DDT) et par la production et l'achat de données nouvelles.

Au préalable, une identification primaire des besoins et de la localisation des levés à opérer a été réalisée ; ces éléments ont été mis en perspective avec les besoins de données inhérents aux autres études.



Observations de terrain pour ajuster les besoins de relevés complémentaires à partir des laisses et repères de crues sur la Seille aval – Metz (Syndicat Mixte Moselle Aval©)

Ce travail approfondi d'évaluation des besoins a été réalisé selon la recommandation formulée par la DREAL Grand Est lors de la labellisation du PAPI d'intention le 28 mai 2019. Celle-ci préconisait la prise en compte des données déjà existantes sur le territoire en vue notamment d'éviter les doublons avec les données recueillies dans le cadre de la modélisation MASCARET. Aussi, en accord avec les services de la DREAL, le Syndicat s'est appuyé sur les données brutes existantes (données bathymétriques, levés LIDAR des années 2012-2013, données topographiques des années 1996 et 2019) afin de limiter les risques de cumul d'erreurs.

Une fois les données collectées et les besoins de complément identifiés, le Syndicat a pu formaliser précisément les besoins et conduire la procédure d'appel d'offres pour la réalisation de prestations topographiques. Au regard de ses caractéristiques techniques, celui-ci a fait l'objet d'un allotissement en trois accords-cadres : prestations topographiques générales, prestations avec bathymétrie, et un troisième lot de levés topographiques réalisés par voie aérienne.

Ces relevés permettront au Syndicat de disposer de données actualisées pour dimensionner les modèles au plus juste de la réalité du terrain, et par extension les programmes d'actions.

L'AMÉLIORATION DE LA CONSCIENCE DU RISQUE À TRAVERS DES ACTIONS D'INFORMATION ET DE SENSIBILISATION DES ACTEURS DU TERRITOIRE

(ÉLUS, HABITANTS, PUBLIC SCOLAIRE, ETC.).

Sur ce point un important travail d'inventaire des repères de crues et des outils de sensibilisation existants a été réalisé au cours de l'année 2020, notamment sur la base de retours d'expériences de structures porteuses d'autres PAPI (EPTB Seine Grands Lacs et Entente Oise Aisne). Des entretiens avec les services techniques des intercommunalités ont été réalisés pour dresser un premier état des lieux des actions engagées et des besoins.

Actions relatives à l'évaluation de la gestion des risques

L'APPROFONDISSEMENT DE LA SURVEILLANCE ET DE LA PRÉVISION DES INONDATIONS PAR DÉBORDEMENT DE COURS D'EAU ET REMONTÉE DE NAPPE

Un inventaire des stations limnimétriques a été réalisé en articulation avec le Service de Prévision des Crues (SPC) Meuse-Moselle qui assure la surveillance des principaux cours d'eau (crues et étiages) du bassin versant.

Sur la base de ce premier état des lieux, et en complément des échanges avec les acteurs de terrain (communes, intercommunalités), le Syndicat sera en capacité d'identifier le besoin d'équipement de stations existantes et/ou d'implantation de nouvelles stations limnimétriques et/ou pluviométriques afin d'améliorer la prévision des événements, mais également l'alerte et la préparation des territoires à la gestion de crise.

L'ALERTE ET LA GESTION DE CRISE

Les objectifs sur ces axes de travail sont de préparer au mieux les territoires et les habitants du bassin versant à faire face aux risques d'inondations à travers la révision ou l'élaboration de plans de gestion, la réalisation d'exercices de gestion de crise et l'étude d'opportunité pour la mise en place de systèmes d'alerte locaux.

L'année 2020 a été dédiée à la préparation du déploiement de l'action relative à la réalisation et/ou à l'actualisation des Plans Communaux de Sauvegarde (PCS) et par extension les Documents d'Information Communaux sur les Risques Majeurs (DICRIM) prévu au sein de l'axe 1.

Dans cette optique, **une coordination étroite avec les Directions Départementales des Territoires (DDT) des trois départements** compris dans le périmètre du bassin de la Moselle aval, **a été recherchée afin de définir une stratégie concertée de sensibilisation des nouveaux élus.** Des entretiens ont été organisés avec les Préfectures (Service interministériel de Défense et de Protection Civile – SIDPC) et les Services Départementaux d'Incendie et de Secours (SDIS), afin de partager l'état des lieux des plans communaux de sauvegarde (PCS). Aux termes de ces échanges, une trame harmonisée de PCS et de DICRIM a été réalisée sur les trois départements.

Le Syndicat dispose d'un état des lieux exhaustif du nombre de communes couvertes par un plan de prévention des risques naturels (PPRN) en conformité avec l'obligation de se doter d'un PCS. Un travail de synthèse et de mise à niveau sur les attendus opérationnels des PCS a été également engagé. Ces premiers éléments ont été partagés avec les structures en charge de la compétence GEMAPI lors d'entretiens pour identifier les pistes de travail à investir.

Le cahier des charges national « PAPI 3 » conditionne le subventionnement des travaux pour les axes 6 et 7 du PAPI à l'atteinte de l'objectif de 100% de réalisation/révision des PCS. Par ailleurs, des PCS bien renseignés permettent de disposer d'un ensemble de données et indicateurs sur la vulnérabilité des territoires et donc d'affiner le diagnostic de vulnérabilité du bassin versant.

Actions relatives à l'aménagement et à la gestion des eaux

LA SENSIBILISATION DES ACTEURS À L'INTÉGRATION DU RISQUE DANS L'URBANISME ET L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Les résultats de l'étude hydrologique, des études de dangers ainsi que des études hydrauliques menées par le Syndicat, permettront **d'alimenter les démarches de révision ou de réalisation des Plans de Prévention des Risques Naturels (PPRN)** portées par les services de l'Etat sur les trois départements concernés.

En matière de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens situés en zone inondable, le **Syndicat a réalisé un travail préparatoire pour cerner les attendus précis de ces études**, notamment en lien avec la préparation du diagnostic territorial des enjeux (axe 1), qui alimentera l'état des lieux au moment de l'élaboration du PAPI.

LA GESTION DES ÉCOULEMENTS

Au terme des études du PAPI d'intention, l'objectif est d'identifier pour le PAPI complet (qui portera notamment des travaux) les **projets d'aménagement au croisement des enjeux de prévention des inondations et de gestion des milieux naturels**. C'est notamment l'ambition première des démarches d'élaboration des schémas directeurs pour l'Orne et la Seille, en articulation avec les projets portés par les structures compétentes en GEMAPI.

Les actions proposées relèveront autant que possible d'une gestion intégrée du risque inondation (Ex.: traitement de la ripisylve couplé à de la restauration morphologique ; hydraulique douce -replantation haies, fascines...).



LES SCHÉMAS DIRECTEURS, AINSI QUE LE PAPI, VISENT AINSI À :

- **Renforcer la dynamique locale** pour l'émergence de projets globaux et cohérents de prévention des inondations ;
- **Conforter les capacités techniques et financières des maîtrises d'ouvrage** pour une mise en œuvre efficace de la compétence GEMAPI, à travers l'activation de différentes sources de cofinancements sur les volets de la gestion des écoulements et de la prévention des inondations ;
- **Encourager la complémentarité des intervenants et des dispositifs** (SAGE, contrat de rivières) ;
- **Structurer une gouvernance adaptée aux problématiques et propice à l'implication des différentes parties prenantes.**

Ainsi, pour le bassin versant de la Fensch, la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch est porteuse de deux actions élaborées dans la continuité du projet de PAPI de 2^{ème} génération. Elles visent à restaurer les fonctionnalités de ce cours d'eau fortement contraint et anthropisé tout en réduisant le risque d'inondation.

En coordination avec les co-financeurs de ces deux actions (l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, l'Etat et la Région Grand Est), au cours de l'année 2020, le Syndicat a apporté son aide technique pour l'élaboration du cahier des clauses techniques particulières pour la définition d'un programme de gestion intégrée de la Fensch, afin qu'il s'articule avec les attendus du PAPI (réalisation d'une analyse multicritère et analyse environnementale entre autres).

Pour les autres sous-bassins versants, le Syndicat apporte son aide technique aux structures compétentes, notamment pour l'élaboration de projets vers une gestion intégrée et durable des cours d'eau, ainsi que sur l'analyse coût-efficacité.

Ces différentes actions sont conformes au 11^{ème} Programme de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse (AERM) et notamment aux objectifs fixés pour l'amélioration de la qualité de l'eau et des milieux. Aussi, l'AERM apporte son soutien financier et son expertise technique pour le déploiement des différentes démarches.

Les autres sous-bassins versants sont également intégrés.

Actions relatives à la gestion des ouvrages de protection hydraulique

Dans le cadre de la préparation du PAPI d'intention, le Syndicat a proposé aux structures en charge de la compétence GEMAPI du bassin versant de piloter et de coordonner les actions identifiées dans le PAPI d'intention au titre de l'axe 7 « gestion des ouvrages hydrauliques ».

Elles doivent permettre de :

- ~ Déterminer le rôle hydraulique des ouvrages inventoriés sur le bassin versant sur la base d'un diagnostic général et identifier la zone protégée, le cas échéant ;
- ~ Réaliser les études de dangers pour les ouvrages jouant un rôle de protection comprenant l'ensemble des scénarios de défaillance (surverse, rupture, phénomène d'érosion interne) ;
- ~ En fonction des résultats des études de dangers, procéder à un éventuel classement des systèmes d'endiguement avec un niveau de protection choisi par la structure compétente concernée afin d'en assurer la gestion ;

Conformément au décret digue n°2015-526 de mai 2015, **les structures dotées de la compétence GEMAPI et en particulier de l'item n°5 « défense contre les inondations » doivent définir leurs systèmes d'endiguement afin d'en assurer leur gestion.**

Par ailleurs, le décret confie au **gestionnaire du système d'endiguement la détermination et le choix du contour de la zone protégée et du niveau de protection.**

Ce niveau de protection est difficile à caractériser car il nécessite d'appréhender le comportement et la stabilité des ouvrages en fonction de différents scénarios de crues (quinquennales, décennales, etc.).

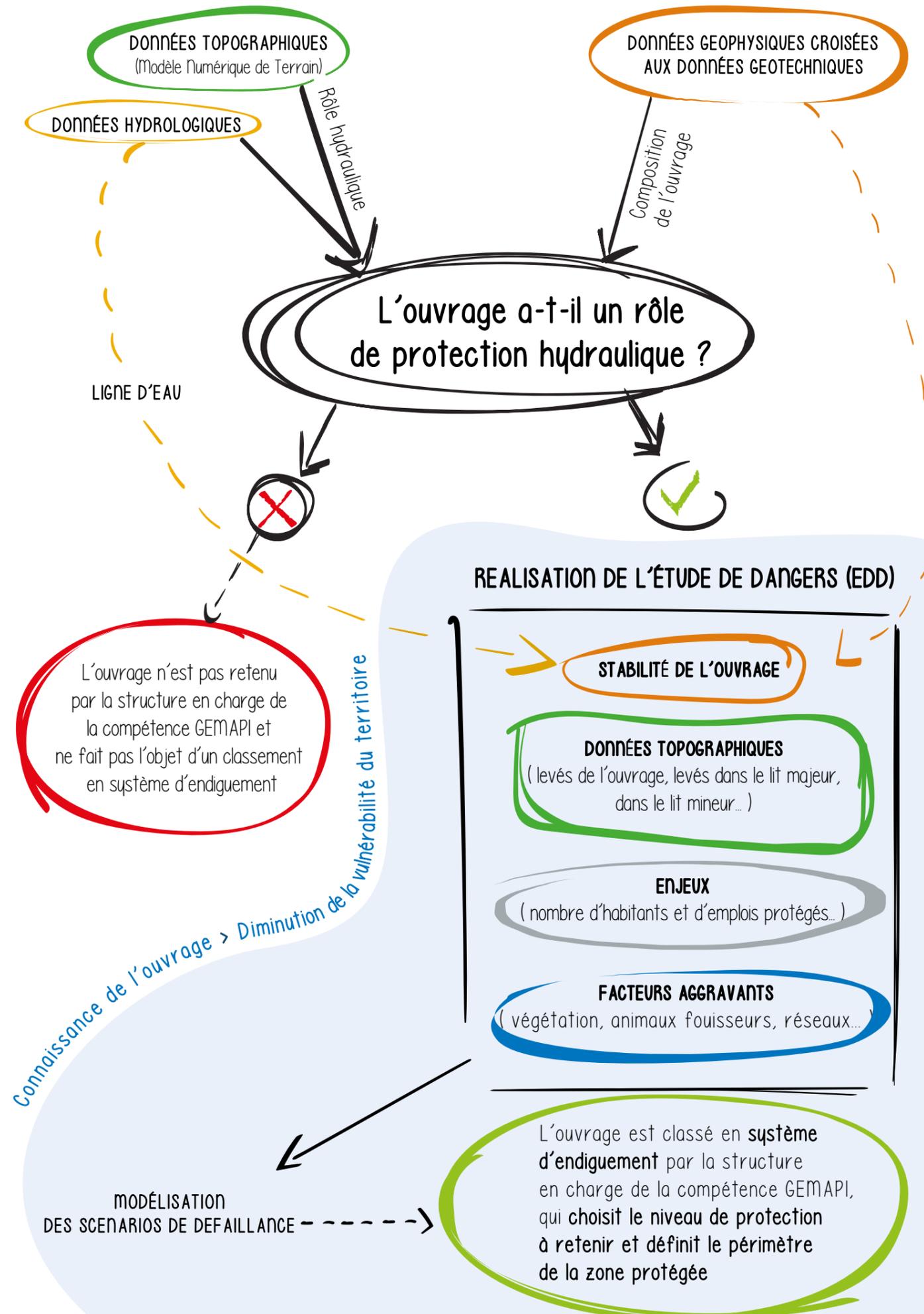
RÉALISATION DES ÉTUDES DE DANGERS

L'organisation générale déployée pour la conduite de ces études de dangers, au travers du mandat confié au Syndicat par les EPCI concernés, permet à chaque mandant de bénéficier d'une démarche globale et d'une méthodologie d'étude harmonisée sur le bassin versant, ainsi que de prestations issues de marchés plus conséquents permettant d'optimiser et rationaliser les coûts.

Cette organisation se traduit par :

- ~ **Le pilotage, la coordination et le suivi administratif et technique**, assurés en régie par l'équipe du Syndicat (demande et suivi des subventions, passation et exécution des marchés, pilotage et suivi technique des études, coordination des prestataires, déclaration des travaux...)
- ~ **La formalisation de partenariats multiples** : partenariats pour la mise à disposition de données (VNF, SNCF Réseau...), partenariat de Recherche et Développement avec le BRGM pour les relevés géophysiques
- ~ **La préparation, passation, attribution et suivi de marchés de prestations** : pour la réalisation des études de dangers avec un bureau d'études agréé « Dignes et barrages » et pour la réalisation d'investigations géotechniques incluant la réalisation de sondages et d'essais in situ et en laboratoire sur les ouvrages potentiels de protection contre les inondations. Le marché de topographie est également mobilisé pour l'acquisition de données devant alimenter les EDD.

Schéma illustrant le process mis en œuvre pour la réalisation du diagnostic des ouvrages hydrauliques et des études de dangers





Le mandat d'études couvre l'ensemble du calendrier du PAPI d'intention. Il est attendu que les EDD soient achevées pour la fin 2023.

En 2020, le planning général de réalisation a été révisé afin de respecter les obligations des gestionnaires des ouvrages classés (catégorie C), à savoir de procéder à leur reclassement avant le 31 décembre 2021. Ainsi, en accord avec l'ensemble des parties prenantes, les études de dangers pour les ouvrages gérés par la Communauté de Communes Rives de Moselle concernée (digue de Hauconcourt, du groupe scolaire d'Argancy et de la commune d'Ay sur Moselle), ont déjà fait l'objet d'une pré-modélisation (dans l'attente des données hydrologiques) à l'instar des ouvrages présents sur le périmètre du Syndicat des Bassins versants Nord Mosellan – Rive Droite et de la Communauté d'Agglomération Portes de France - Thionville, traités prioritairement.

DÉPLOIEMENT DU LOGICIEL MÉTIER « SIRS DIGUES »

Le partenaire technique du Syndicat, l'association « FRANCE DIGUES » a contribué à l'élaboration d'un logiciel métier développé par et pour les gestionnaires de digues.

L'outil « SIRS Dignes » permet de :

- Stocker et structurer les données relatives aux ouvrages ;
- Suivre les évolutions (désordres, réseaux, structures ...) ;
- Explorer, rechercher, comparer ;
- Mettre en forme et présenter les données (cartographie, exports et impressions de fiche).

L'objectif de ce Système d'Information à Référence Spatiale est d'améliorer l'aide à la décision et de répondre aux missions quotidiennes d'un gestionnaire d'ouvrages pour la surveillance, la programmation et le suivi des travaux dans le respect des obligations réglementaires.

Dans le cadre du PAPI d'intention, le Syndicat a identifié une action afin de déployer cet « outil métier ». Il a ainsi proposé aux entités compétentes en GEMAPI de **s'appuyer sur cet outil pour créer une base de données commune qui sera à termes, alimentée par les structures elles-mêmes ou par les bureaux d'études en charge de missions diverses sur les digues** (Visite Technique Annuelle - VTA, Etudes de dangers ...), avant validation finale des données par le Syndicat Mixte Moselle Aval. En outre, les éléments pourront être partagés avec les inspecteurs des ouvrages de la DREAL.

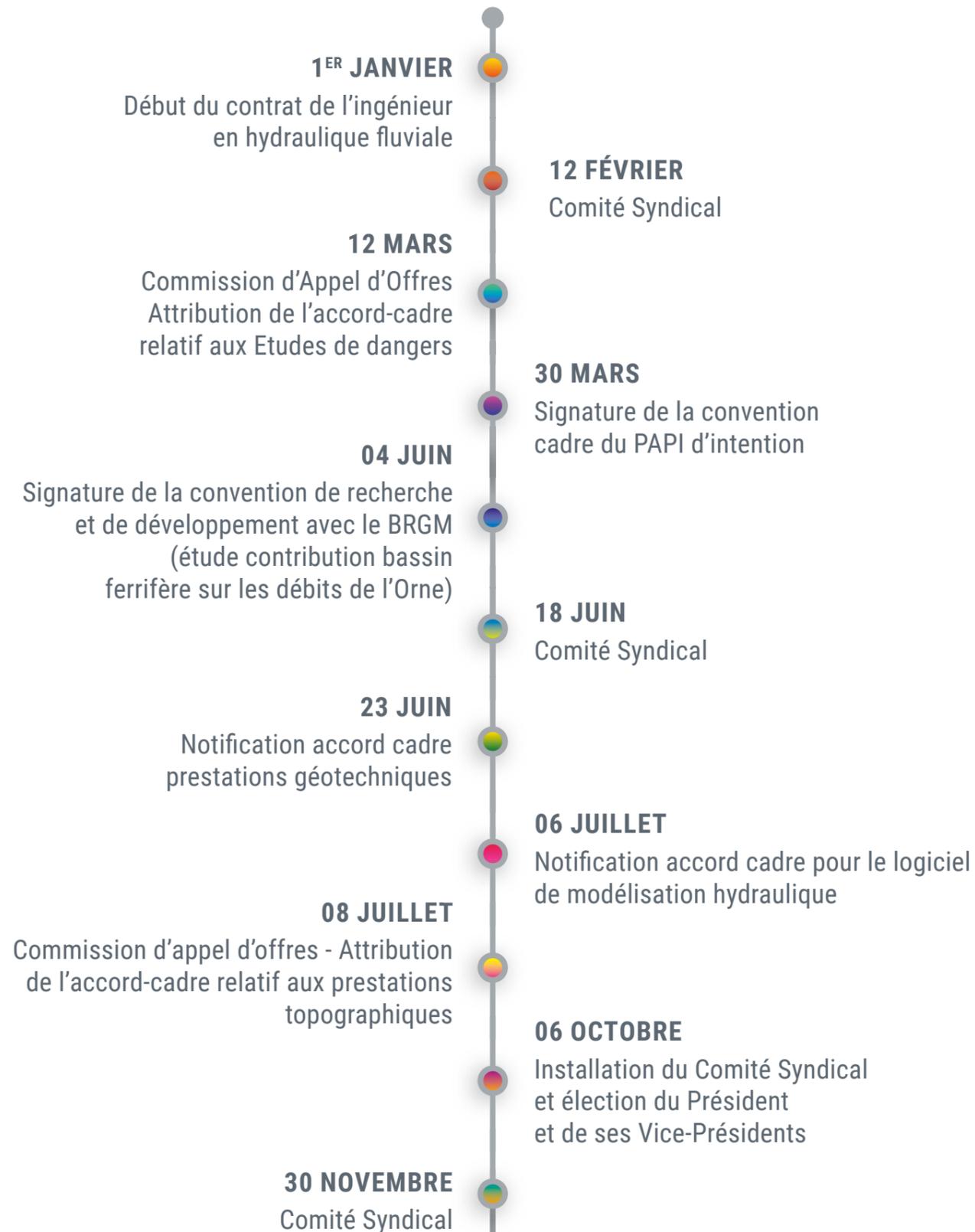
En 2020, la Communauté de Communes Rives de Moselle a accepté d'être « territoire test » pour la mise en service de la base de données.

Faits marquants



Les faits marquants

DU POINT DE VUE ADMINISTRATIF



L'installation du nouveau Comité Syndical

A la suite des élections municipales et de l'installation des instances délibérantes dans les différentes intercommunalités membres, le nouveau Comité Syndical a été installé le 6 octobre 2020.



© Luc BERTAU / Metz Métropole

BRUNO VALDEVIT

Maire d'Ars-sur-Moselle et Vice-Président en charge du service public de l'eau à Metz Métropole, **a été élu à l'unanimité Président du Syndicat.**

Outre le pilotage administratif et opérationnel inhérent à ses fonctions, le Président assure la supervision du PAPI d'intention et des actions structurantes sur le linéaire de la Moselle aval (Territoire à Risque Important d'Inondation), qui recouvrent les axes thématiques suivants :

AXES DU PAPI D'INTENTION

- > Améliorer la connaissance et la culture du risque
- > Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme
- > Réduire la vulnérabilité des personnes et des biens

Le Président est entouré de trois Vice-Présidents :

PATRICIA RENAUX Communauté d'Agglomération Portes de France-Thionville

Elle assure le suivi de certaines démarches d'amélioration de la culture et de la conscience du risque des populations du bassin versant, ainsi que de la concertation et de la consultation du public préalable au dépôt du PAPI complet.

AXES DU PAPI D'INTENTION

- > Pilotage et coordination du PAPI d'intention
- > Améliorer la connaissance et la culture du risque
- > Alerte et gestion de crise



© Communauté d'Agglomération Portes de France - Thionville



© Communauté de Communes du Bassin de Pont-à-Mousson

ANDRÉ FAVRE Communauté de Communes du Bassin de Pont-à-Mousson

Il assure le pilotage des actions relatives à la gestion des ouvrages hydrauliques et à la préparation des communes à la gestion de crise :

AXES DU PAPI D'INTENTION

- > Alerte et gestion de crise
- > Gestion des écoulements
- > Gestion des ouvrages de protection hydraulique



© Communauté d'Agglomération du Val de Fensch

FABRICE CERBAI Communauté d'Agglomération du Val de Fensch

Il assure le suivi des actions relatives à l'amélioration des risques de remontée de nappe et de ruissellement, mais aussi du programme de gestion intégrée de la Fensch.

AXES DU PAPI D'INTENTION

- > Améliorer la connaissance et la culture du risque
- > Surveillance, prévision des crues et des inondations
- > Gestion des écoulements

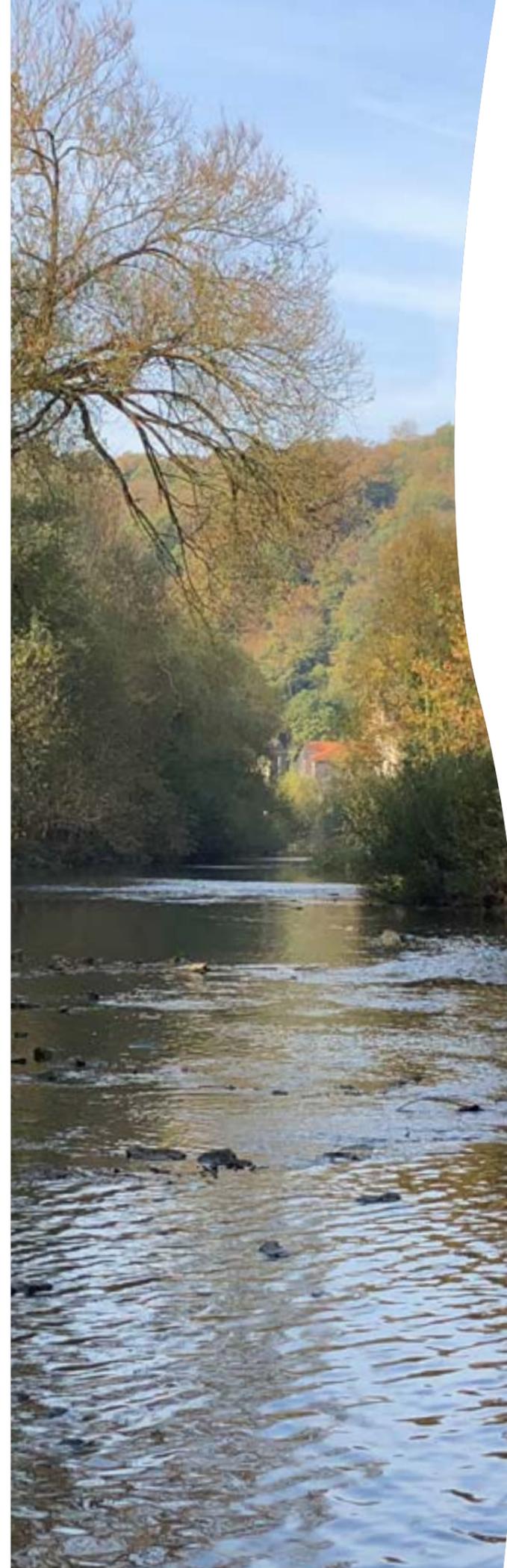
LE COMITÉ SYNDICAL

Composé de 20 délégués titulaires et d'autant de délégués suppléants, qui représentent les intercommunalités membres. Pour cette nouvelle mandature, le taux de renouvellement des élus est de 50% :

| INTERCOMMUNALITÉ | DÉLÉGUÉS TITULAIRES | DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS |
|--|---|--|
| Communauté de Communes de l'Arc Mosellan | Gérald RIVET Patrick FRASCHINI | Arnaud SPET Jean Luc PERRIN |
| Communauté de Communes du Bassin de Pont-à-Mousson | Henry LEMOINE André FAVRE | Bernard BERTELLE René BIANCHIN |
| Communauté de Communes du Bouzonvillois-Trois Frontières | Rémi SCHWENCK | Yves LICHT |
| La Communauté de Communes de Cattenom et environs | Benoît STEINMETZ | Philippe GAILLOT |
| La Communauté de Communes Mad et Moselle | Gilles SOULIER | Gérard ANDRE |
| Metz Métropole | Henri HASSER Jean BAUCHEZ Bruno VALDEVIT Frédérique LOGIN Frédéric NAVROT Bertrand DUVAL Bernard STAUDT Pierre MUEL Antoine DORR Tanguy SERVAIS Manuel BROCARD Michel LISSMANN | Cédric GOUTH Thierry HORY François CARPENTIER Roger PEULTIER François HENRION Pascal HUBER Lucien VETSCH Stanislas SMIAROWSKI Laurent DAP Isabelle VIALLAT Martine NICOLAS Véronique KREMER |
| Communauté de Communes Orne Lorraine Confluences | Christian LAMORLETTE Gérard ANDRE André BERG | Gérard HYPOLITE Michel MANGIN Didier DANTE |
| Communauté de Communes du Pays Orne Moselle | Roger TIRLICIEN Yves MULLER Lionel FOURNIER | Luc CORRADI Vincent MATELIC Éric MUNIER |
| La Communauté de Communes Rives de Moselle | Catherine LAPOIRIE Philippe WAGNER Nathalie ROUSSEAU Jean-Luc QUEUNIEZ | Laurent ERNST Enza BAROTTE Jocelyne EMMENDOERFFER Maurice LEONARD |
| La Communauté de Communes du Sud Messin | François HENOT | Denis VEISS |
| La Communauté d'Agglomération du Val de Fensch | Fabrice CERBAI Christian STEICHEN Alexandre HOLSENBURGER | Jean-Louis DE RAM Alexandra REBSTOCK-PINNA Rémy DICK |
| La Région Grand Est | Brigitte TORLOTING | Marie-Rose SARTOR |



Cet évènement est présenté sur le site internet du Syndicat



Au cours de l'année 2020, quatre Comités Syndicaux se sont tenus :

- ~ Deux sous l'ancienne Présidence, (12 février et 18 juin)
- ~ Et les deux autres sous la nouvelle Présidence (6 octobre et 30 novembre)

La Commission d'Appel d'Offres (CAO) a également été réunie deux fois pour l'attribution de deux marchés de prestations d'étude pour la réalisation :

- ~ Des études de dangers (CAO du 12 mars)
- ~ De prestations topographiques (CAO du 8 juillet)

Elle a été renouvelée lors de la séance du 30 novembre 2020 et se compose des élus suivants :

TITULAIRES

Brigitte TORLOTING

déléguée de la Région Grand Est

André FAVRE

délégué de la Communauté de Communes du Bassin de Pont-à-Mousson

Christian LAMORLETTE

délégué de la Communauté de Communes Orne Lorraine Confluences

Frédérique LOGIN

déléguée de Metz Métropole

Tanguy SERVAIS

délégué de Metz Métropole

SUPPLÉANTS

Fabrice CERBAI

délégué de la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch

Jean-Luc GAILLOT

délégué de la Communauté d'Agglomération Portes de France-Thionville

Gérald RIVET

délégué de la Communauté de Communes de l'Arc Mosellan

Gilles SOULIER

délégué de la Communauté de Communes Mad et Moselle

Christian STEICHEN

délégué de la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch

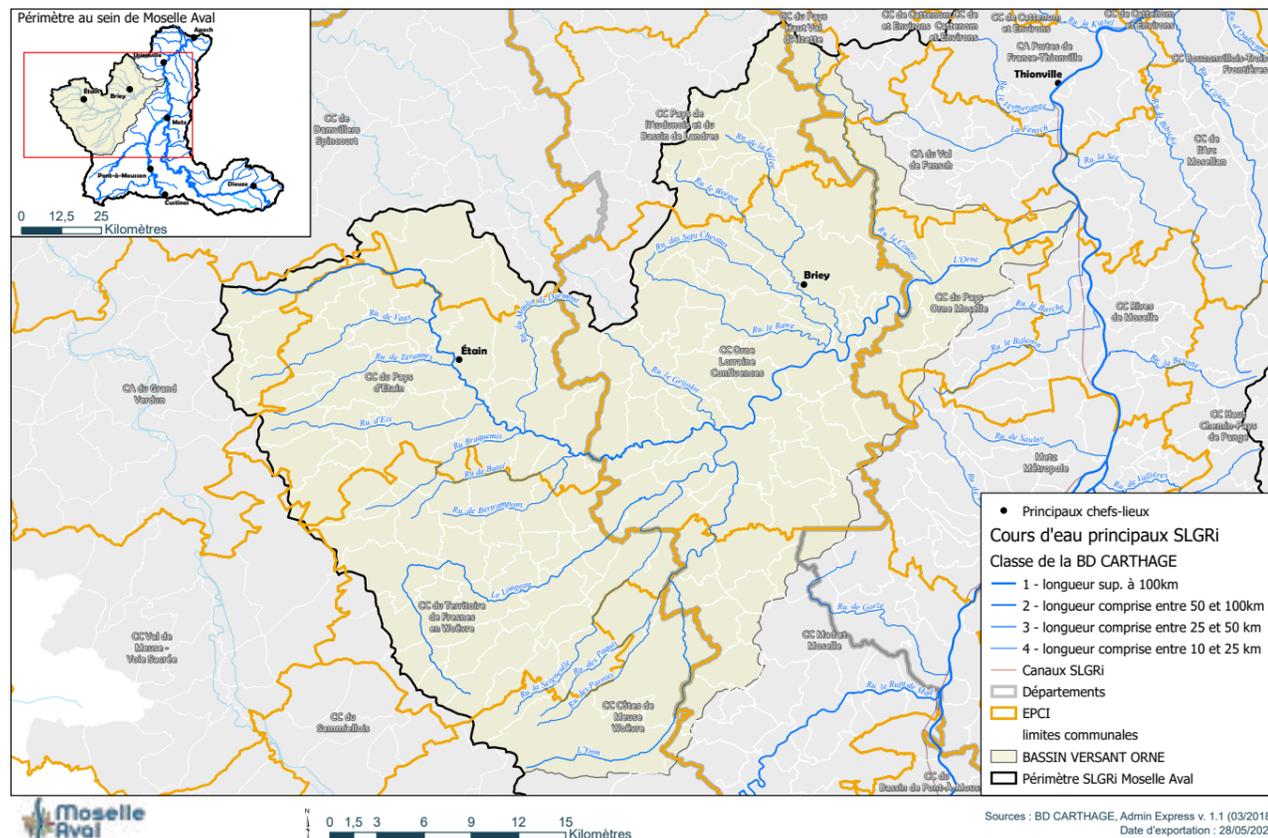


À la suite de l'installation du Comité Syndical le 6 octobre 2020, deux binômes d'élus référents ont été également constitués pour le suivi des démarches d'élaboration des schémas directeurs des affluents principaux de la Moselle : l'Orne et la Seille. Ces démarches visent la mise en place d'une stratégie de restauration hydromorphologique et hydraulique, et d'entretien de long terme de ces deux affluents principaux de la Moselle aval

POUR LE BASSIN VERSANT DE L'ORNE (1 274 KM²) ONT ÉTÉ DÉSIGNÉS :

Christian LAMORLETTE délégué de la Communauté de Communes Orne Lorraine Confluences ;
Roger TIRLICIEN délégué de la Communauté de Communes Pays Orne Moselle

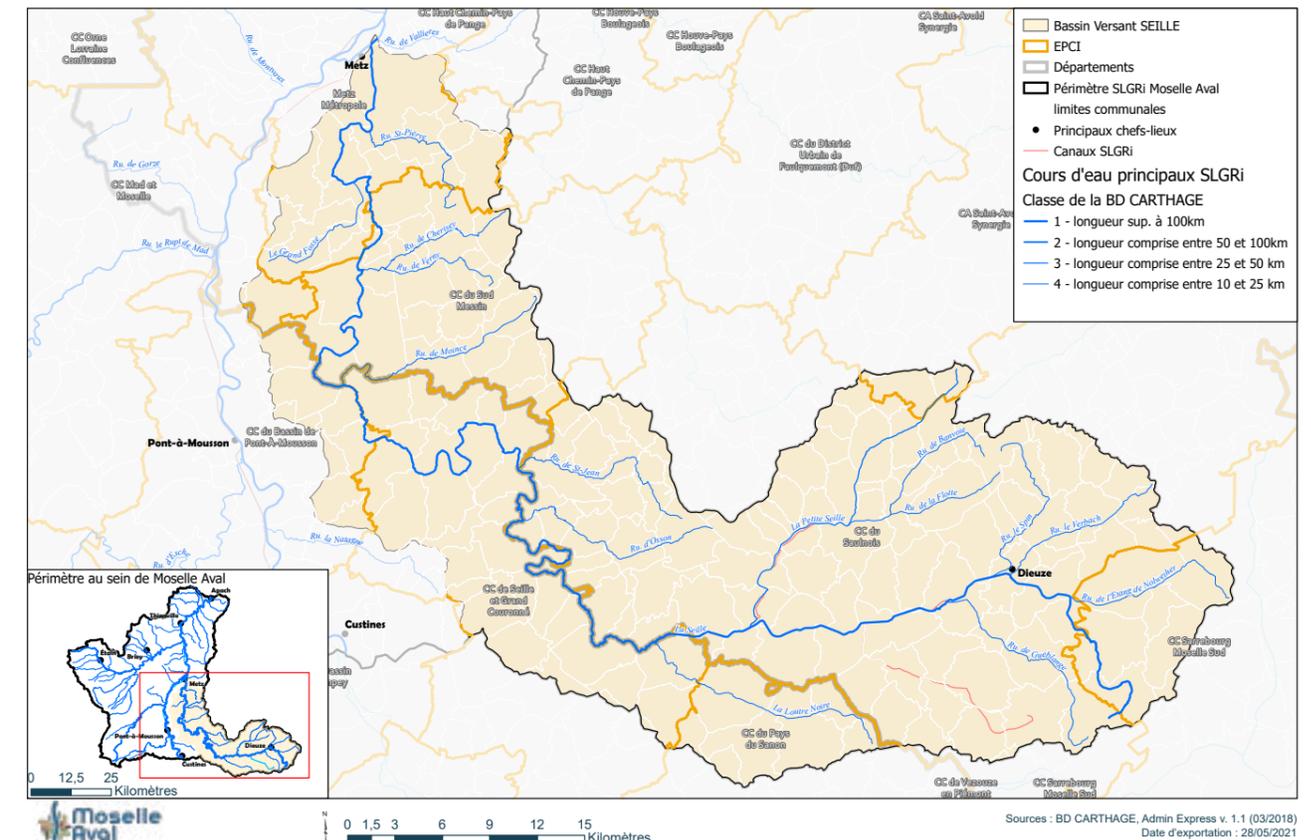
**LIMITES ADMINISTRATIVES
BASSIN VERSANT DE L'ORNE**



POUR LE BASSIN VERSANT DE LA SEILLE (ENVIRON 1 280 KM²) ONT ÉTÉ DÉSIGNÉS :

François HENOT délégué de la Communauté de Communes du Sud Messin ;
Michel LISSMANN délégué de Metz Métropole.

**LIMITES ADMINISTRATIVES
BASSIN VERSANT DE LA SEILLE**



Une équipe technique renforcée

Depuis le 1^{er} janvier 2020, l'équipe technique est renforcée avec l'arrivée d'un ingénieur en hydraulique fluviale (diplômé de l'Ecole Nationale du Génie de l'Eau et de l'Environnement de Strasbourg – ENGEES).

Ses missions principales portent sur la structuration et le pilotage de l'ensemble des études hydrauliques sur le bassin versant de la Moselle aval.

Au cours de cette première année d'exercice, il a notamment assuré la sélection du logiciel de modélisation hydraulique ; participé à la collecte et à l'analyse des données existantes ; participé à des relevés de terrain complémentaires (cf. photos) et au suivi du marché des études topographiques.

En outre, il a contribué à l'animation des groupes de travail pour la déclinaison de différentes études, dont notamment l'étude hydrologique à l'échelle du bassin versant global de la Moselle.

Relevés de terrain effectués sur la Seille à Metz (juillet 2020) (Syndicat Mixte Moselle Aval ©)



Participation aux groupes de travail transfrontalier des CIPMS

CIPMS
IKSMS

Les Commissions Internationales pour la Protection de la Moselle et de la Sarre (CIPMS) existent depuis 50 ans avec la création :

- ~ D'une Commission Internationale pour la protection de la Moselle contre la pollution créée le 20 décembre 1961 à la suite de la Convention sur la canalisation de la Moselle du 27 octobre 1956, par la volonté des gouvernements de la République Fédérale d'Allemagne, de la République française et du Grand-Duché de Luxembourg ;
- ~ D'une Commission Internationale pour la protection de la Sarre contre la pollution créée simultanément avec celle de la Moselle, par la République française et la République Fédérale d'Allemagne.

Les deux protocoles de création entrèrent en vigueur le 1^{er} juillet 1962 et les deux commissions eurent pour mission d'instituer et d'assurer la coopération entre les gouvernements contractants pour protéger les cours d'eau de la pollution.

Les deux protocoles de création entrèrent en vigueur le 1^{er} juillet 1962 et les deux commissions eurent pour mission d'instituer et d'assurer la coopération entre les gouvernements contractants pour protéger les cours d'eau de la pollution.

La Moselle aval constitue le dernier segment du linéaire de la Moselle internationale. Aussi, dès la phase d'élaboration du PAPI d'intention, le Syndicat s'est rapproché du secrétariat des Commissions Internationales pour la Protection de la Moselle et de la Sarre (CIPMS) afin de les informer de sa démarche et partager différentes données. Les Commissions ont en effet investi la problématique des inondations à partir de 1995.

La Directive Inondation adoptée le 23 octobre 2007 relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation a renforcé leur mission de coordination internationale de gestion des inondations. Trois objectifs communs ont été fixés :

- > Eviter les incohérences dans l'analyse des mécanismes des crues qui se produisent au niveau des cours d'eau (trans)frontaliers ;
- > Profiter de synergies qui peuvent résulter d'échanges d'informations ou de réalisation d'actions communes ;
- > Éviter l'aggravation de la situation d'un pays riverain à l'autre.



En 2020, les échanges avec les délégations des pays riverains de la Moselle ont été poursuivis : le Syndicat mixte a ainsi été invité à participer au groupe d'experts modélisation hydraulique. Ce groupe rassemble les services des ministères de l'environnement et de la gestion de l'eau des différents land allemands (Rhénanie-Palatinat, Sarre), du Luxembourg et la DREAL Grand Est.

Les missions de ce groupe de travail sont les suivantes :

- > Partager les informations relatives aux crues historiques utilisées pour le calage des modèles hydrauliques ;

- > Coordonner les données utilisées pour les conditions limites amont et aval des modèles ;
- > Améliorer la prévision des crues ;
- > Étudier la faisabilité de réalisation d'un modèle hydraulique commun. Le Syndicat a présenté les premiers résultats de l'étude hydrologique menée à l'échelle du bassin versant de la Moselle française, en accord avec la Région Grand Est, qui en assure la maîtrise d'ouvrage.

Les services de prévision des crues des différents Etats riverains ont manifesté leur intérêt pour cette étude qui appellera, en fonction des résultats finaux, à une actualisation des données d'entrée du modèle hydraulique transfrontalier (modèle LARSIM).

21, 22 JANVIER

Finalisation des enquêtes auprès des communes du bassin versant de l'Orne

3 MARS

Dernière réunion du groupe de travail pour la révision des Objectifs 2 et 5 du PGRI

18 JUIN

Démarrage des études de dangers

26 OCTOBRE

Réunion du groupe de travail «modélisation hydraulique» des CIPMS

**28 JANVIER
AU 5 FÉVRIER**

Crues sur les cours d'eau du bassin versant

17 JUIN

Démarrage de l'étude hydrologique à l'échelle du bassin versant global de la Moselle

30 JUIN

Démarrage de l'étude sur la contribution du débordement des réservoirs miniers sur les débits des cours d'eau du bassin ferrifère en période de crue

8 DÉCEMBRE

2^e Comité de pilotage du PAPI d'intention

Crues de janvier-février 2020 : Participation aux relevés de laisses de crue

Le Syndicat a participé aux campagnes de relevés de laisses de crues aux côtés du Service de Prévision des Crues (SPC) Meuse-Moselle, service rattaché à la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement – DREAL Grand Est.

Le SPC exerce une veille relative aux éléments de connaissance utiles à sa mission sur son territoire de compétence, c'est-à-dire les cours d'eau dotés d'outils de mesures que sont les stations limnimétriques (cf. photos).

Après une crue, ces campagnes permettent de recenser et de mesurer les hauteurs d'eau pour chaque épisode afin d'alimenter la base de données nationale (<https://www.reperesdecruces.developpement-durable.gouv.fr>). Les laisses de crues sont toutes les traces laissées par le cours d'eau au moment de son débordement. Elles se matérialisent sur le mobilier urbain en zone densifiée (pont, bâtiment), ou par des amoncellements de débris végétaux (cf. photo de gauche, le long de la haie) en milieu faiblement urbanisé.

Station limnimétrique de Onville sur le Rupt-de-Mad.
© Syndicat Mixte Moselle Aval



Laisses de crue sur la Seille, dépôts à gauche de la photo.
© Syndicat Mixte Moselle Aval

- ~ Sur l'Orne, deux journées complètes de terrain ont été consacrées à cette mission, ainsi qu'une demi-journée sur les affluents ;
- ~ Sur la Seille, les relevés ont été réalisés sur le secteur de Metz (deux demi-journées) et sur le reste du bassin versant (quatre journées pleines). Compte tenu de l'enchaînement de petites crues, les relevés ont été tardifs, ce qui impacte la qualité des relevés.



Cet événement a fait l'objet d'une publication sur le site internet du Syndicat

Participation aux travaux de révision du SDAGE et du PGRI

Le Syndicat a été associé aux démarches de révision des documents cadres assurant à l'échelle du district Rhin, la déclinaison de :

- > La Directive inondation (DI) au travers du Plan de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI) ;
- > La Directive cadre sur l'Eau (DCE) par le biais du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SDAGE).

Joël STROZYNA, ancien Président du Syndicat, a été mandaté par le Comité de Bassin Rhin-Meuse pour piloter les travaux de révision des objectifs 2 et 5 du Plan de Gestion des Risques d'Inondation, relatifs à l'amélioration de la connaissance et de la gestion de crise. Les services du Syndicat l'ont accompagné dans l'animation du groupe de travail dédié. Ce dernier a permis de réunir un large panel d'acteurs du bassin Rhin-Meuse (assureurs, gestionnaires de réseaux ainsi que des élus), l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse et les services de l'Etat (Direction Départementale des Territoires -DDT- et la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement -DREAL- du Grand Est).

Au cours de l'année 2020, le Syndicat a ainsi coanimé des entretiens bilatéraux avec les gestionnaires de réseaux (GRT et Enedis) et les re-

présentants de la profession agricole (Bureau de la Chambre d'Agriculture de la Moselle), afin de faire le point sur la prise en compte des risques d'inondation dans leurs pratiques.

Ces entretiens ont été l'occasion d'identifier les interlocuteurs représentatifs des familles d'enjeux potentiellement vulnérables en période de crue, afin de les associer, ultérieurement, au PAPI d'intention.

Le produit de ces échanges a été ensuite partagé avec le groupe de travail lors de la session de travail du 3 mars pour finaliser la rédaction des parties concernées du PGRI.

Une réunion inter-groupes de travail (PGRI et SDAGE) avait été également organisée le 7 février précédent afin de rapporter les principales modifications apportées aux documents et présenter le bilan de la concertation élargie.

Le document révisé devrait être soumis à l'approbation des instances de Bassin d'ici mars 2022.

Le Syndicat est par ailleurs convié aux réunions du Secrétariat Technique de Bassin pour la Directive Inondation (STBDI) et aux Commissions planification du Comité de Bassin.

Lancement des premières études structurantes du PAPI d'intention

- ~ Démarrage de l'étude hydrologique à l'échelle du bassin versant global de la Moselle le 17 juin ;
- ~ Démarrage des études de dangers sur les ouvrages de protection hydraulique dans le cadre du Groupe de travail « gestion des ouvrages hydrauliques » le 18 juin ;
- ~ Démarrage de l'étude hydrologique du sous-bassin versant de l'Orne relative à l'évaluation de la contribution du débordement des réservoirs miniers sur les débits des cours d'eau du bassin ferrifère en période de crue et d'étiage le 30 juin ;
- ~ Démarrage des campagnes de relevés topographiques en août pour les affluents de l'Orne et de la Seille, après attribution du marché de prestations ;
- ~ Démarrage des prospections terrain sur la Seille en mai, et ce jusqu'à décembre ;
- ~ Démarrage des investigations géotechniques sur les ouvrages de protection hydraulique en novembre ;

Relevés topographiques réalisés sur l'Orne
© Syndicat Mixte Moselle Aval

Deuxième Comité de Pilotage (COPIIL) du PAPI d'intention

Le deuxième COPIIL du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) d'Intention du bassin versant de la Moselle aval s'est réuni le 8 décembre 2020. Après le COPIIL de démarrage du 6 novembre 2019, ce second COPIIL a été le premier dédié à l'examen et à l'évaluation de l'état d'avancement du programme d'études.

En effet, conformément au cahier des charges PAPI 3 et à la convention cadre, le Comité de pilotage du PAPI d'intention a pour missions de :

- > S'assurer de l'avancement du programme d'actions
- > Veiller à sa mise en œuvre
- > Assurer le suivi des indicateurs pour chaque action
- > Participer à la préparation de la programmation des différentes actions.

L'événement a rassemblé près de 80 participants issus des différentes intercommunalités du bassin versant, mais aussi les partenaires techniques et financiers du Syndicat (Agence de l'Eau Rhin Meuse, services de l'Etat, Région Grand Est). Un point d'actualité sur les travaux en cours portés par les services de l'Etat (modélisation hydraulique de la Moselle aval ; révision du PGRI et du SDAGE ; révision des Plans de Prévention des Risques d'inondations – PPRI) a également été assuré.



Cet événement a fait l'objet d'une publication sur le site internet du Syndicat

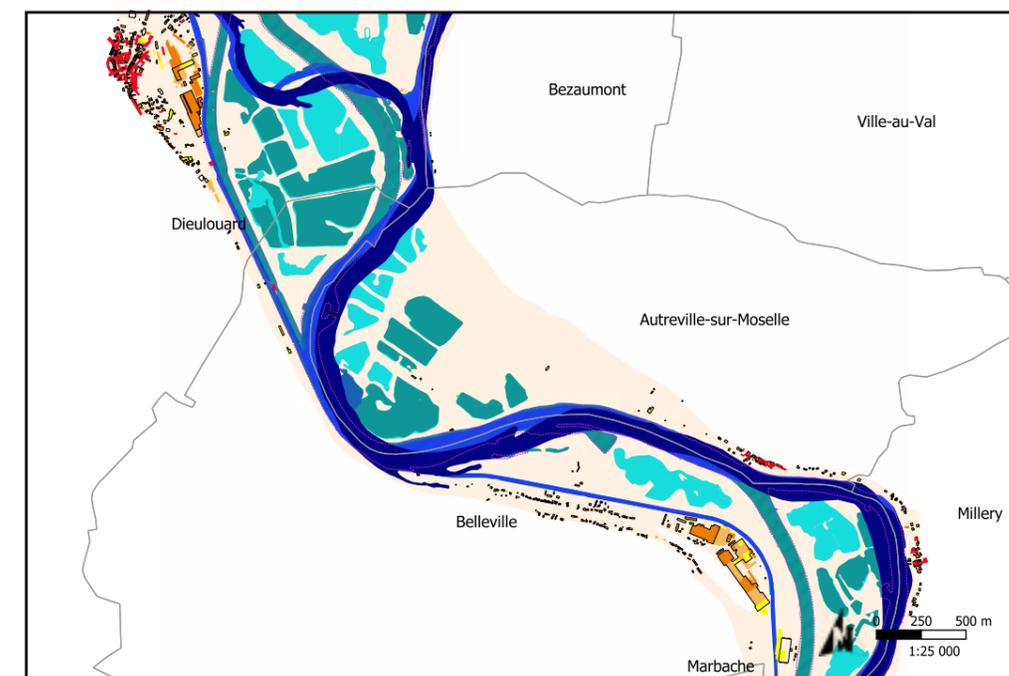
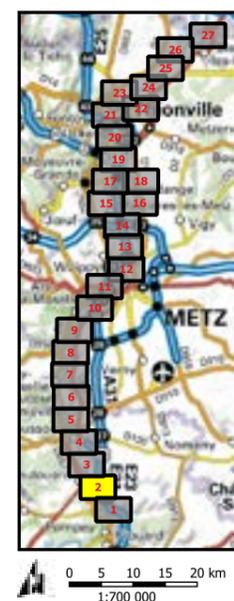
L'étude historique du PAPI d'intention primée

L'étude historique du PAPI d'intention de la Moselle aval a débuté en février 2020 et est réalisée par l'Université de Lorraine, et plus précisément le laboratoire de géographie physique (LOTERR) dans le cadre d'un contrat de recherche.

Elle doit permettre de disposer d'une chronologie détaillée des inondations historiques, classées selon les dommages aux biens et aux personnes, sur le bassin versant de la Moselle aval et ses deux affluents. Cette étude historique contribue à l'amélioration de la culture fluviale et de la conscience des risques.

Un premier rapport relatif à l'étude diachronique de l'évolution des enjeux a d'ores et déjà été produit et a été primé par le prix Georges EMBLANC le 11 décembre 2020 à l'occasion du 13^{ème} forum d'information risques majeurs, les IRISES, organisé par l'EPTB Seine Grands-Lacs.

Tableau d'assemblage



Limites administratives

- Communes
- EAIP

Evolution du bâti

- Etat-Major
- Années 30
- Années 50
- Années 80
- Actuel

Evolution du lit mineur et des gravières

- Etat-Major
- Années 30
- Années 50
- Années 80
- Actuel

*D'après BDTopo, BDCarthage, Orthophoto
Logiciel QGIS 3.12
Créé par Eric Bonnot*



Cet événement a fait l'objet d'une publication sur le site internet du Syndicat

Les moyens financiers



Le soutien financier aux missions du Syndicat

Pour réaliser l'ensemble de ses missions, le Syndicat a pu à nouveau en 2020 bénéficier des aides, toujours significatives, de ses différents partenaires, l'Agence de l'Eau Rhin Meuse, l'Etat, et la Région Grand Est pour le soutien du déploiement du Programme d'Actions de Prévention des Inondations et de la mise en oeuvre de la Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondation (SLGRI).

LE SOUTIEN DE L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE

Dans le cadre de la déclinaison du PAPI d'intention (2020-2023), **l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse est appelée à apporter son concours financier pour un montant total prévisionnel de près de 425 000 €.** En outre, il est à noter que dès la création du Syndicat Mixte Moselle Aval, l'Agence de l'Eau a accompagné et soutenu très significativement la structuration de l'équipe, avant même le déploiement contractuel du PAPI intention. C'est grâce à ce soutien essentiel et aux aides qu'elle a allouées pour l'accompagnement des dépenses salariales de la structure en devenir, que l'équipe du Syndicat a pu se constituer et atteindre le niveau d'expertise qui le caractérise aujourd'hui.

Aussi, c'est dans la continuité, que le soutien de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse s'est poursuivi en 2020, de manière notable et désormais dans le cadre du déploiement opérationnel du programme financier du PAPI d'intention, dont la convention cadre signée le 30 mars 2020 est venue asseoir

l'engagement contractuel du partenariat engagé. L'Agence intervient notamment et plus spécifiquement dans le soutien aux missions relatives au déploiement des démarches de gestion intégrée (schémas directeurs) et dans les missions d'animation et de coordination des actions à l'échelle du bassin versant de la Moselle aval et des sous-bassins versants à enjeux.

Ce soutien s'est donc traduit sur l'exercice 2020, par l'attribution d'une subvention maximale de plus de 105 000€ pour l'accompagnement aux dépenses salariales de l'année.

L'Agence participe également au cofinancement d'études permettant de développer la connaissance globale du fonctionnement du bassin versant de la Moselle aval. A ce titre, une subvention d'investissement de plus de 50 000 € a été allouée fin 2020 au Syndicat Mixte pour la réalisation des études hydrauliques de la Moselle et des bassins versants à forts enjeux, études également cofinancées par l'Etat et la Région Grand Est.

LE SOUTIEN DE L'ETAT

Les actions du Syndicat sont soutenues par l'Etat au titre de deux programmes distincts en 2020 : le Programme BOP 181 d'une part, et le Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs (FPRNM), dit « Fonds Barnier », d'autre part.

Sur l'exercice comptable 2020, une recette de 19 040 € a été perçue du Programme 181, correspondant au second versement d'une **aide de 86 400 € au total sur la période 2019-2023.** Cette aide est spécifiquement dédiée à l'accompagnement des dépenses de personnel liées à l'animation du PAPI d'intention.

Au cours de l'exercice 2020, le Syndicat Mixte Moselle Aval a également perçu 92 760 € du Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs (FPRNM), dit « Fonds Barnier ».

Ce dernier, créé en 1995, était destiné à l'origine à financer les indemnités d'expropriation de biens exposés à un risque naturel majeur. Il a progressivement été élargi à d'autres catégories de mesures et notamment au financement d'études, travaux ou équipements de prévention ou de protection des collectivités territoriales (mesure « ETECT »).

Cette mesure, qui bénéficie aux collectivités territoriales et aux établissements publics, cible les communes couvertes par un plan de protection des risques naturels (PPRN) ; lorsque ce dernier est approuvé ou prescrit, le Fonds peut financer jusqu'à 50% des études de prévention.

Dans ce cadre, cinq études ont fait l'objet d'une attribution de subvention en 2020 pour un montant

total de participation de plus d'un million d'euros.

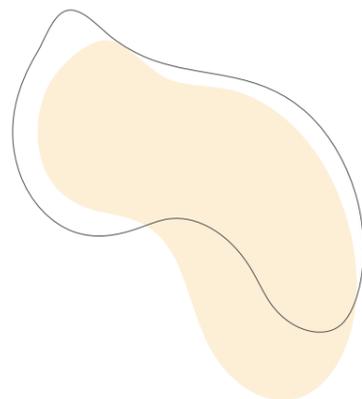
Au cours de l'exercice, quinze autres dossiers de demandes de subvention ont été soumis à l'instruction des services de la Direction Départementale des Territoires de la Moselle (DDT de la Moselle), conformément au plan de financement du Programme d'Actions et à son calendrier prévisionnel de déploiement, pour un total de 345 700 €. La plupart de ces actions seront engagées ou préparées courant 2021, et plusieurs acomptes seront enregistrés dans les recettes de l'exercice.

LE SOUTIEN DE LA RÉGION GRAND EST

La Région Grand Est est également appelée à apporter son concours financier aux actions du PAPI pour un montant de 446 100 € au total.

Elle est notamment maître d'ouvrage de l'étude hydrologique sur le bassin versant global de la Moselle (100 000 €) et du diagnostic de vulnérabilité sur ses établissements recevant du public.

Elle intervient comme co-financeur de plusieurs actions identifiées pour les axes 1, 2, 5, 6 et 7 du PAPI d'intention. Ainsi, conformément au plan de financement du Programme, au 31 décembre 2020, dix-huit dossiers de demande de subventions étaient déposés auprès de la Région Grand Est pour un montant total de participation attendue de 239 950 €. La majorité de ces demandes ont été instruites fin 2020 et ont fait l'objet d'une décision favorable d'attribution par la Commission permanente de la Région Grand Est en janvier 2021.



La mobilisation du budget 2020

Le budget de l'année 2020, s'inscrivant dans les orientations annoncées et actées lors du Débat d'Orientation Budgétaire du 10 décembre 2019, a été voté lors de la réunion du Comité Syndical du 12 février 2020. Le bilan de l'année et le compte administratif 2020 ont été présentés aux membres du Comité Syndical lors de la séance du 16 mars 2021.

Les dépenses de la section de fonctionnement sur cet exercice reflètent le fort niveau de structuration qu'a développé le Syndicat mixte, alors que celles de la section d'investissement ont permis d'initier le lancement formel d'un certain nombre d'actions du PAPI d'intention.

Les recettes 2020 de la section de fonctionnement se montent au total à 658 506,94 € et sont principalement constituées par les cotisations des membres du Syndicat mixte, EPCI et Région Grand Est, et des soutiens de cofinanceurs, évoqués précédemment. En effet ces cotisations et subventions représentent 99% des recettes de la section.

Les dépenses de fonctionnement ont permis de porter en année pleine les dépenses de personnels et les charges à caractère général nécessaires à la rémunération, aux déplacements et à la formation de l'équipe, comptant depuis le 1^{er} janvier 2020 six agents ; elles ont également permis de couvrir les dépenses courantes et récurrentes (loyers, charges locatives, déplacements...) et de maintenir le bon fonctionnement des différents outils du quotidien (télécommunications, maintenance informatique performante pour les nombreux outils informatiques utilisés par le Syndicat, comme le système d'information géographique ou le logiciel de modélisation hydraulique).

Les dépenses de fonctionnement se montent en 2020 à 531 004,99 €, dont 505 909,27 € de dépenses réelles et 25 095,72 € de dotation aux amortissements des immobilisations.

On notera qu'une partie des crédits de fonctionnement a été mobilisée courant 2020 pour s'adapter aux contraintes générées par la crise sanitaire et permettre une bonne protection des agents au travail ; des acquisitions d'éléments de protection individuelle ont ainsi été réalisées au cours de l'année. Des crédits ont également été mobilisés en section d'investissement, compte tenu des mesures de freinage de l'épidémie prises par le gouvernement, et notamment du recours au télétravail, largement investi au sein de l'équipe depuis le mois de mars 2020. Cette adaptation d'organisation interne a nécessité l'acquisition de matériel informatique supplémentaire pour compléter les équipements professionnels des agents et permettre le travail à domicile dans des conditions optimisées.

Au-delà de ces éléments, la section d'investissement traduit en 2020, l'engagement opérationnel du Syndicat dans les actions du PAPI d'intention ; cet engagement, désormais observable sur les flux financiers de la structure, est détaillé dans les paragraphes suivants.

Les recettes s'exécutent au total pour 295 478,80 €, dont 270 383,08 € de recettes réelles ; il s'agit de subventions de l'Etat et des avances des EPCI membres et/ou de leurs établissements publics pour la réalisation pour leur compte des études de dangers (EDD) des ouvrages présents sur leur territoire. Dans le cadre de ces EDD, des avances de trésorerie ont été enregistrées sur l'exercice comptable pour près de 197 000 €. Le Syndicat a également déjà perçu 73 800 € de subventions d'investissement du FPRNM, dont 67 500 € dédiés à ces études de dangers.

Un certain nombre de recettes d'investissement inscrites au budget primitif n'ont pas été réalisées sur l'exercice ; en effet la plupart des demandes de subvention déjà réalisées étaient en cours d'instruction pendant l'année et la réalisation comptable des recettes correspondantes commencera de manière effective à compter de 2021.

Les dépenses d'investissement se montent à **193 990,99 €** sur l'exercice 2020 et ne représentent que 18% d'exécution des inscriptions prévisionnelles. Ce faible taux d'exécution est toutefois à nuancer au regard des restes à réaliser conséquents constatés en fin d'exercice pour plus de **443 000 €**, au titre des études et opérations sous mandat engagées au cours de l'exercice, et non finalisées au 31/12/2020. En effet, en **comptabilisant ces restes à réaliser, on obtient un taux d'engagement de 58% des crédits votés en dépenses réelles d'investissement sur l'exercice, taux qui reflète davantage les activités de l'année.** On notera que certains crédits avaient été ouverts pour l'aménagement des nouveaux locaux et l'acquisition de mobiliers professionnels et outils informatiques complémentaires dans ce cadre ; ces dépenses ainsi que l'emménagement dans des locaux mieux dimensionnés sont reportés à 2021.

Il est à noter que les deux sections sont excédentaires en fin d'exercice 2020. Ces excédents, cumulés aux soldes d'exécution de l'exercice antérieur, seront affectés en recettes sur l'exercice 2021. Ils seront notamment mobilisés pour financer les restes à réaliser de l'année ainsi que de nouveaux investissements à venir.



Bilan & Perspectives



L'année 2020 constitue l'année de lancement des études structurantes du PAPI d'intention. Elles permettront au Syndicat de disposer de l'ensemble des données relatives aux risques d'inondation, afin de mieux appréhender chacun de ces événements au regard du fonctionnement du bassin versant. **À court-moyen terme le Syndicat sera en possession de résultats qui lui permettront de disposer d'une connaissance plus fine des risques, afin d'identifier en concertation avec l'ensemble des acteurs du bassin versant, les actions permettant de mieux les gérer et de s'y préparer.**

Le renforcement opérationnel de l'équipe technique intervenu en début d'année s'inscrit ainsi dans cette volonté de « mieux connaître pour mieux gérer les risques ». En effet, l'ingénieur en hydraulique fluviale a en charge les travaux de modélisation des principaux cours d'eau afin d'accompagner les réflexions sur le choix d'aménagement relevant de la gestion intégrée des inondations. A travers ce recrutement, le Syndicat a consolidé ses capacités d'analyse et de formalisation de la connaissance, mais complète également les potentialités d'appui aux intercommunalités du bassin versant.

Cette mission sera complémentaire au travail de diagnostic hydromorphologique réalisé par le Syndicat dans le cadre de l'élaboration des schémas directeurs de gestion intégrée sur les bassins versants de l'Orne et de la Seille. Il repose sur un important travail de terrain réalisé en partenariat avec les structures compétentes (Syndicats et intercommunalités), qui a été achevé sur les deux sous-bassins versants. L'ensemble des données collectées ont été partagées sur le bassin de l'Orne avec les élus et services techniques des communes.

Le Syndicat a également amorcé la rédaction d'un document de synthèse concernant le sous-bassin versant de l'Orne afin de pouvoir partager ces éléments avec les différentes parties prenantes. L'état de lieux ainsi réalisé servira de base de discussions pour l'identification des enjeux, leur priorisation et la définition d'actions concrètes. Ce document sera complété au fil des résultats des différentes études prévues dans le PAPI d'intention.

Malgré une année fortement contrainte par la crise sanitaire, les temps d'échanges entre le Syndicat et ses partenaires ont été assurés afin de faire avancer les différents projets. Ainsi, le lancement et le suivi des prestations relatives à la réalisation des études de dangers et des investigations géotechniques sur les ouvrages hydrauliques du bassin versant, ont été réalisés dans le cadre d'une concertation étroite avec les structures compétentes et les partenaires techniques de référence du Syndicat que sont les services de l'Etat et l'association France Dignes. De même, le Syndicat s'est coordonné avec les services de l'Etat pour pouvoir investir les autres axes thématiques du PAPI d'intention, qu'il s'agisse de la prévision et de l'alerte, comme de la préparation à la gestion de crise ou encore l'acquisition des données. Un schéma de travail a été plus particulièrement défini avec la DREAL Grand Est, tant pour ce qui concerne les travaux de modélisations de la Moselle aval, que des protocoles de relevés de laisses de crue.

Les premiers jalons préalables au déploiement de ces actions ont été posés afin de pouvoir être pleinement investies par le Syndicat pour une mise en œuvre en 2021.

L'année 2021 devrait en effet permettre de disposer des premiers résultats relatifs à l'amélioration de la connaissance des aléas et de leurs emprises. Ils serviront d'appui aux actions d'amélioration à la conscience des risques en direction du grand public, mais également à la préparation des territoires pour réduire leur vulnérabilité et faciliter le retour à la normale.

Sur cette base, la dynamique d'animation portée par le Syndicat à l'échelle du bassin versant de la Moselle aval s'intensifiera et pourra s'appuyer sur une gouvernance interne renouvelée. Au cours de ce mandat, les élus pourront ainsi suivre l'ensemble des travaux de valorisation de ces résultats depuis leur livraison jusqu'à l'aboutissement du projet de PAPI à l'horizon 2024.



Au-delà de la dynamique de déclinaison du PAPI d'intention, l'année 2021 verra l'aboutissement des premiers résultats en matière d'Etudes de Dangers, et par là même la formalisation de niveaux de protection des populations. Cette étape majeure va questionner les EPCI compétents dans leurs capacités à porter au mieux la gestion des ouvrages de protection hydraulique. De plus, trois ans après la loi MAPTAM et l'introduction de la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations, les EPCI compétents ont pu évaluer leurs besoins en la matière et définir leur feuille de route pour les années à venir. C'est dans ce cadre que le Syndicat initiera au cours de l'année 2021 une démarche d'identification des besoins des EPCI compétents en matière de GEMAPI, et ce afin de construire des solutions sur mesure pour les aider et les accompagner dans l'exercice de leur politique publique en matière de gestion intégrée des cours d'eau et des milieux humides. Cette démarche questionnera donc l'organisation du Syndicat qui a toujours eu le souci de s'adapter aux besoins de ses membres.



SIEGE

1 place du Parlement de Metz
CS 30353 | 57011 Metz Cedex 1

BUREAUX

48 place Mazelle | 57045 Metz
Accueil : 03 66 32 57 64